Rapport de Vie Institutionnelle 2020

FOYER DE VIE Lucien OZIOL
5 Bis Rue Jeanne d'Arc
48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.37.37 – mail : lucienoziol@closdunid.asso.fr

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Paroles Introductives de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **6**

1. Organisme Gestionnaire 6

2. Actions du Pôle 12

3. Présentation de l'établissement 14

4. Modalités d'accueil 16

5. Coopération/mutualisation 19

6. Relation avec les familles d'Usagers 23

III. Activité de l'établissement **25**

1. Quantitatif 25

2. Qualitatif 28

A. Profil des Usagers accueillis 28

B. Liste d'attente 40

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement 42

4. Réponse accompagnée pour tous 43

IV. Accompagnements **44**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 44

2. Participation des Usagers 49

3. Vie sociale 53

4. Formations et apprentissages 55

5. **Santé** 56
6. **Activités citoyennes / Inclusion** 66
7. **Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement** 67
8. **Transport** 69
9. **Restauration** 70

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité 72

1. **Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité** 72
2. **Réalisation des Evaluations internes et externes** 74
3. **Retour sur le plan d'actions 2020** 75
4. **Plan d'actions envisagé année 2021** 77
5. **Focus outils** 78

VI. Gestion des Risques 79

1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 79
2. **Actions de gestion des risques** 80
3. **Lutte contre le risque infectieux** 88
   - *A. La démarche* 88
   - *B. Actions mises en place* 88
4. **Ressources patrimoniales et sécurité** 89

VII. Actions en faveur de l'environnement 91

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement 92

1. Projet à venir 92
2. Projet en cours de réflexion 92

I. Paroles Introductives de la Direction

Plusieurs points sont à mettre en exergue pour introduire ce rapport de vie institutionnelle du Foyer de vie Lucien OZIOL. La crise sanitaire et ses effets constituent bien sûr un élément majeur pour l'année 2020 tant elle est venue bousculer la vie des Usagers et de leur famille, celle de tous les professionnels des établissements et largement au-delà celle d'une « société » entière. Pour autant, soutenir autant que possible une dynamique de projets est toujours resté une priorité, que ce soit au niveau de l'établissement que du point de vue du parcours de vie des résidents et de leur Projet Personnalisé, dans des objectifs d'individualisation des accompagnements et d'inclusion. Un autre enjeu majeur que nous avons essayé de relever durant cette période troublée a été d'inscrire nos actions dans le cadre du nouveau CPOM et de ses orientations qui viennent traduire les évolutions des politiques publiques.

La crise sanitaire, tout d'abord. Elle a occupé quasiment toute l'année 2020 et nous a demandé de repenser les modalités d'accompagnement, les modes de relations et de communication. Nous avons souvent du « protocoliser » ce qui fait habituellement et naturellement le quotidien et plus encore celui des personnes que nous accompagnons. Je cite par exemple les relations avec les familles (visite, séjours, etc.), avec l'environnement (l'accès aux commerces, aux activités extérieures à l'établissement, etc.) et plus largement tout ce qui « nourrit » une vie sociale … Nous avons concentré nos efforts afin de sécuriser au mieux la collectivité et les personnes, Usagers et professionnels. Nous avons pu pour cela nous appuyer sur une action associative structurante dans le cadre d'orientations nationales. Le lien avec les familles a été indispensable pour soutenir la cohérence des actions engagées. Cela ne se fait pas sans difficulté car les indications que nous devons suivre sont souvent complexes, parfois difficiles à comprendre et cela est dû principalement à une crise inédite par sa nature et son ampleur. Je tiens à rendre hommage à tous les acteurs et toutes les personnes pour leur engagement et leur solidarité qui permettent de préserver au mieux la santé de chacun et de lutter plus efficacement contre cette épidémie. Je salue tout particulièrement les Usagers des Foyers qui malgré les périodes de confinement et les contraintes ont démontré leur capacité à agir pour leur protection et celles des autres.

Soutenir **une dynamique de projet** dans ce contexte ne s'est pas fait sans prioriser les actions et en reporter de nombreuses. Les cycles de réunions qui structurent nos modes d'accompagnements ont été longtemps perturbés en raison d'organisations qu'il a fallu adapter en termes de ressources humaines. Contrairement au Foyer de l'Horizon, les formations prévues au plan de développement des compétences ont pu avoir lieu. Ainsi la poursuite du programme de formation pour accompagner les personnes avec autisme(s) a pu se poursuivre. De plus, le FLO fait partie des établissements qui expérimentent la méthode MONTESSORI. À ce titre, la première étape a été une formation mettant en présence les comités de pilotage des 3 établissements concernés. La formation des autres professionnels a été réalisée en janvier 2021.La démarche d'amélioration de la qualité a été impactée mais n'a pas été interrompue.

Le Centre d'Activités et d'Accueil de Jour à Mende est aujourd'hui pérennisé, en partenariat avec l'Association des Résidences Lozériennes d'Olt. Nous sommes désormais passé à la rédaction de ce projet de service qui est important en termes de transformation de l'offre. Il est, au-delà d'une

nouvelle couverture géographique, une possibilité de favoriser le maintien à domicile des Usagers concernés. Pour le FLO comme pour le Foyer de l'HORIZON, les activités proposées sont réétudiées pour plus de complémentarité et de cohérence avec les projets des 4 autres établissements (Foyers-FAM) du pôle « occupationnel et médicalisé ». Dans ce sens les premiers échanges autour du dispositif de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels avec le Foyer de l'HORIZON ont pu avoir lieu même s'ils ont été interrompus par le deuxième confinement. Le projet est lancé et reprendra dès 2021 nous l'espérons.

Enfin, si la mise en œuvre **des organisations par pôles** n'est pas encore réellement formalisée, des outils de « gouvernance » se mettent en place avec la nomination de coordonnateurs. Des actions sont déjà engagées au sein de certains établissements. La coordination et la diversification des modes d'accueil pour le Foyer Lucien OZIOL et le Foyer de l'Horizon (évoquée ci-dessus) en est un exemple. Le SAMO viendra mettre en cohérence la gestion des admissions et des orientations au niveau du pôle et plus largement des établissements et services de l'association le Clos Du Nid. Une réflexion et des actions visant à mutualiser les places en accueil de jour entre le FLO et le Foyer de l'Horizon. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de transformation de l'offre et visent à favoriser le maintien au domicile. Coordonner l'élaboration des projets d'établissements et leur réécriture au sein des pôles sera un objectif pour les années 2021-2022.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixée un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 901 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 781,41 ETP.

Au terme de l'année 2020 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2020	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « la Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[2] Dont 10 places d'accueil de jour
[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « la Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « la Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	**Capacité d'accueil au 31/12/2020**	**Compétence administrative**
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 21 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*
dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la

loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 5 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux organisations, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeur des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive de l'Union Lozérienne des Institutions Sanitaires et Sociales (ULISS) s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'Association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux Associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue

à exister et à entretenir les coopérations entre elles. 2019 a été l'occasion de penser le futur de cette union et au gré des projets à venir ses instances dirigeantes, ainsi que celles des Associations membres ont pris la décision d'utiliser ULISS pour les missions nécessitant une approche transversale mobilisant des compétences spécifiques.

En 2020, les associations ULISS, Clos du Nid et A2LFS ont confirmé leur intérêt pour la poursuite des actions de partages de compétences et ont envisagé une extension des missions d'ULISS vers de la coordination de projets d'ampleur demandant une expertise appuyée.

Actions transversales marquantes de l'année 2020

a. CoVid 19

Traiter de 2020 nous conduit immanquablement à évoquer la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. Cette dernière a nécessairement impactée notre action. Il a fallu intégrer de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations et nous adapter en permanence au contexte qui était particulièrement évolutif. D'une institution à l'autre, d'un contexte à un autre, il a fallu construire de nouvelles modalités de réponses aux besoins des personnes accueillis.
Grâce à un travail de coordination à l'échelle territoriale (avec le Groupement Hospitalier de Territoire 48, le GCSMS des établissements et services du handicap et plus particulièrement au sein d'ULISS), les moyens de lutte contre cette épidémie ont été facilités.

Quelques-uns des établissements ont été directement impacté par la maladie, que ce soit des patients, des usagers ou des professionnels. Malgré cela, nous devons tirer un bilan positif de l'année, car la mobilisation de tous a permis de réduire les effets indésirables au maximum.

b. Groupes de réflexion éthique (GRE)

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution «la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis quatre ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS. Au regard de la satisfaction de l'ensemble des participants ainsi que des directions concernées, une nouvelle expérimentation est menée par extension de l'action aux 4 MAS et 4 ESAT gérés par les associations membres d'ULISS. Cette expérimentation a pu être mise en œuvre en 2020 malgré le contexte sanitaire, en réunissant à deux reprises les 2 GRE des MAS, le GRE des ESAT et de poursuivre les rencontres des 2 GRE des Foyers d'hébergement.

Au regard du bilan positif exprimé par l'ensemble des acteurs (participants et directions de établissements bénéficiaires), cette action sera reconduite en 2021.

c. CPOM

2020 a été la première année de mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020-2024 signé par le Clos du Nid, l'ARS Occitanie et le Conseil Départemental de la Lozère.

Malgré un contexte défavorable à la conduite de projet du fait de la pandémie, le Clos du Nid a pu mettre au travail de nombreux objectifs à finaliser d'ici 5 ans.

Voici pour rappel les grands objectifs négociés dans le CPOM :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des Usagers de nos institutions.
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque Usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les Usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adaptés pour assurer un quotidien de qualité et étayer les Usagers dans l'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer le développement de nos expertises pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.

- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité.
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement.

d. Recherche-action Montessori

La philosophie Montessori est une pédagogie basée sur les observations et découvertes de Maria Montessori, première femme médecin en Italie et dévouée à la cause des enfants. Il s'agit pour les tenants de cette approche de s'appuyer sur les capacités (intellectuelles, sensorielles et physiques) des personnes accompagnées pour faciliter le développement et l'épanouissement en respectant le rythme de chaque individu et en favorisant les relations interpersonnelles, le lien aux autres.
Intégrer l'approche Montessori dans le quotidien des Usagers a pour but de rendre la personne actrice de sa propre vie, de faire des choix et de s'ouvrir vers l'environnement dans un but d'inclusion dans la communauté, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité de vie et celle du bien-être psychique. D'autre part, s'associer à une telle démarche permet aux professionnels de pourvoir s'interroger sur les pratiques et les organisations de travail dans les institutions ainsi que de travailler sur l'enrichissement des journées des Usagers.
La M.A.S. Aubrac, les Foyer de vie et F.A.M. Saint Hélion ainsi que le Foyer de vie Lucien Oziol sont les trois premières institutions de l'Association choisies pour débuter l'expérimentation de la mise en place de la méthode Montessori auprès des Usagers au regard des cultures professionnelles, de la diversité des publics accueillis et des capacités de développement envisageables.
Cette expérimentation dont les premiers éléments structurant se sont réalisés en 2020 se fait en lien avec des acteurs du monde universitaire en France et au Canada.
Les résultats, en prenant en compte les améliorations éventuelles, permettront à l'avenir à d'autres institutions de l'association de mettre en place cette méthode.

e. Projets structurants

- Création d'une direction de la communication

L'action de communiquer l'action des établissements et services de l'Association le Clos du Nid est devenue un enjeu majeur. Beaucoup de projets nécessitent l'appui de compétences expertes en la matière. Par ailleurs, une approche transversale pour garantir les communications interne et externe de l'association est apparue comme une nécessité.

En ce sens, grâce à l'action de mutualisation d'ULISS, un poste de Directeur de la communication partagé entre l'A2LFS et le Clos du Nid a pu être créé et est occupé depuis le mois de septembre 2020.

- Filière d'excellence Plantes et Santé

Les associations le Clos du Nid et A2LFS s'inscrivent depuis leur création dans une logique de réponse aux besoins des plus vulnérables en mobilisant les solutions reconnues mais aussi en recherchant des moyens nouveaux. Le champ de l'aromathérapie est encore peu exploré comme soutien thérapeutique mais semble pouvoir répondre à des besoins essentiels et pourrait ainsi compléter l'offre thérapeutique déjà existante.

Avec l'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural-Pays du Gévaudan, une filière d'excellence est en cours de création dans le but de voir émerger un projet de territoire visant la consommation de plantes (nées, cultivées et transformées localement) dans un objectif de santé.

4 établissements gérés par les associations membres d'ULISS (Clos du Nid et A2LFS) ont engagé cette réflexion : CRF de Montrodat, MAS de Civergols, MAS d'Entraygues et MAS Aubrac.

Ces institutions sont des établissements de santé ou médico-sociaux dans le champ du handicap ou de la grande vulnérabilité.

Chaque établissement présente des caractéristiques différentes du fait d'une spécialisation dans un accompagnement en soin spécifique et tend à répondre à des besoins diversifiés, toujours dans la recherche du bien-être des personnes prises en soins.

2. Actions du Pôle

L'identification des pôles, la nomination des coordonnateurs, sont des étapes vers ce mode d'organisation qui n'est pas encore complètement formalisé. Le « pôle occupationnel et médicalisé » sous sa forme actuelle relève plus de directions partagées d'établissements que de gouvernance par pôle. Il accueille des publics divers au sein des 3 Foyers de vie et des deux FAM. Cela nécessite des réponses multiples pour répondre aux attentes et besoins des personnes.

Dans ce sens, des actions sont en cours afin d'apporter des réponses en termes d'individualisation des accompagnements, de coordination des projets d'établissements, de mutualisation des moyens, etc. Des actions en cours :

• Le SAMO, pour ce pôle, est en cours de mise en place. Les premières réunions de préparation sont réalisées et la mise en place se poursuit.

• Un premier travail partagé entre le FLO et le Foyer de l'Horizon avait déjà été réalisé pour les projets d'établissement (2016-2020). Ils devront être réellement coordonnés pour la récriture des prochains prévus en 2021-2022.

• Les places d'accueil de jour du FLO (3) et du Foyer de l'Horizon (2) pourraient être mutualisées et proposer ainsi une offre s Saint Germain du Teil, à Marvejols et à Mende. La logique de service se substituant à la logique de place, ce sont 8 à 10 personnes qui pourraient bénéficier des 5 places autorisées.

• Le Foyer et le FAM de Saint Hélion et le FLO (en plus de la MAS AUBRAC) font partie de l'expérimentation de la méthode Montessori, ce qui permet des échanges qui devraient pouvoir autoriser rapidement de partages d'expériences.

• La diversification des offres d'activités et d'enrichissement des journées pour le FLO et l'Horizon sont coordonnées.

• Le dispositif de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels est mené conjointement entre les deux Foyers et un Usager du FLO a déjà bénéficié d'une expérimentation au Foyer de l'Horizon dans cette perspective. Les « confinements » successifs ont retardé le développement de ce projet qui avance quand même.

• Les plans de développement des compétences prévoient des actions de formations partagées. Dans ce sens, des formations pour favoriser la communication des personnes non-verbales vont être réalisées conjointement.

Des perspectives :

• Un travail des différentes équipes techniques devrait pouvoir permettre d'étudier des évolutions à proposer pour les fiches objectifs dans le cadre du CPOM.
• De la même façon un travail préparatoire à l'élaboration et à la coordination des projets d'établissements peut être envisagé.
•La thématique du logement accompagné devrait pouvoir être étudiés, avec en particulier l'offre d'accueil de jour à Mende (une réflexion est déjà en cours).
•La réforme des autorisations de 2017 favorisera la mise en œuvre et la formalisation des pôles que nous aurons à gouverner.
•Mettre en œuvre la disposition 3.2 B1 du CPOM « Mieux faire connaître l'offre d'hébergement et de services existants sur le territoire pour la prise en charge des personnes en situation de handicap ».

3. Présentation de l'établissement

Cadre administratif, réglementaire et juridique :

Le Foyer de vie Lucien OZIOL est un établissement médico-social, relevant de l'Aide Sociale Départementale, accompagnant des adultes des deux sexes.
Par décisions successives du 06/08/1987 et du 31/08/2015 (date de l'autorisation pour l'accueil de jour), l'établissement est autorisé pour accueillir 32 adultes en internat et 3 en accueil de jour.
La première évaluation externe a eu lieu en mai 2014.

Caractéristiques de la population accueillie :

Le Foyer de vie Lucien OZIOL accueille des personnes en situation de handicap sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de leur département d'origine.
Historiquement, le Département, et plus particulièrement l'Association, se sont attachés à répondre favorablement aux demandes d'admission émanant de tous les départements français. L'évolution des politiques publiques, des besoins des personnes, orientent désormais naturellement l'activité de l'établissement vers des réponses de proximité. Dans ce contexte, l'établissement recrute prioritairement les personnes originaires du département, puis de la région, sans exclure toutefois les demandes émanant d'autres régions. Cette tendance se confirme les dernières années dans les candidatures reçues, les admissions réalisées mais aussi dans le retour de certains Usagers dans leur région d'origine. Ainsi, 63% des personnes accueillies sont originaires d'Occitanie et des départements limitrophes (37% Lozère, 23% d'Occitanie hors Lozère, 3% départements limitrophes, 37% autres).

Les personnes accueillies sont âgées de 22 à 56 ans. Elles présentent à titre principal des déficiences intellectuelles (45.71%), des troubles du psychisme (20%) et des troubles du spectre autistique (28.57%) avec ou sans déficience associée.

Situation géographique :

Le Foyer de vie Lucien OZIOL est installé depuis le 25 janvier 2011 dans un bâtiment récent, propriété de la SA HLM, sur un vaste terrain clos, à Marvejols, dans le département de la Lozère. L'implantation de l'établissement au cœur de la ville permet de répondre aux objectifs du projet d'établissement, qui, outre les actions ciblées sur la promotion de l'autonomie, entendent valoriser la participation sociale des Usagers et le meilleur accès à la cité dans une démarche inclusive.

ORGANIGRAMME FOYER DE VIE Lucien OZIOL au 31/12/2020

Directeur d'Établissement

MÉDECIN PSYCHIATRE

Chef de Services

NEUROPSYCHOLOGUE

Service Paramédical

- Infirmier DE
- Aide-Soignant

Service Educatif

- Educateurs Spécialisés
- Moniteurs-Éducateurs
- Educateur Sportif
- Accompagnant Educatif et Social

Service Social

- Assistante de Service Social

Services Généraux & Techniques

- **Restauration**
  Cuisiniers Qualifiés Agents Techniques
- **Ménage**
- Ouvrière Qualifiée
- **Lingerie**
- Ouvrière Qualifiée
- **Entretien**
- Agent Technique
- **Nuit**
- Surveillants de nuit Ouvriers Qualifiés

Service Administratif

- **Comptabilité**
  Technicienne supérieure
- **Secrétariat**
  Technicienne supérieure

27/04/2021

Lien hiérarchique

Lien fonctionnel

4. Modalités d'accueil

Le projet institutionnel du Foyer de vie Lucien OZIOL, fondé sur l'accueil permanent (365 jours par an) de 32 personnes adultes en internat et de 3 personnes en externat (en journées, du lundi au vendredi), propose un accompagnement global et personnalisé à chacun. Ainsi, dans un cadre de vie adapté, confortable et conçu spécifiquement, chaque Usager bénéficie d'un accompagnement quotidien individualisé, d'un suivi somatique et psychique, et d'un programme d'activités adapté à sa situation, à ses envies et à ses capacités.

Le projet d'accompagnement au quotidien, fondé sur l'observation, l'écoute des besoins et attentes de l'Usager, l'évaluation, il a pour finalité « d'organiser la vie » des Usagers accueillis au sein des unités de vie sur le site de Marvejols, ou dans le cadre du Centre d'Accueil et d'Activités de Jour (CAAJ) à Mende. L'objectif principal étant d'accompagner la personne dans sa vie quotidienne, de suivre avec elle un parcours particulier (individuel au sein d'un collectif), au plus près de ses capacités et de ses attentes, afin de maintenir son autonomie, voire de la développer, et de lui permettre d'aborder son environnement comme un espace socialisant.

Le Foyer de vie est attaché à ses **missions de prévention et d'éducation à la santé dispensées auprès des personnes accueillies.** Dans une perspective d'accompagnement global, l'établissement dispose d'un service Soins (infirmière et aide-soignante), partie intégrante du projet d'établissement. Les Usagers bénéficient ainsi d'un suivi somatique, via des consultations systématiques et régulières de médecine générale mais aussi auprès de spécialistes le cas échéant.
Le projet de soins s'appuie sur une dimension large du soin, qui va au-delà d'une vision purement médicale, autour de la notion de « prendre soin ». Les objectifs d'accompagnement englobent ainsi la promotion de la santé, le dépistage, les soins préventifs, curatifs, de réadaptation. La crise sanitaire que nous traversons depuis 2020 montre bien tous les enjeux de la prévention (mesures barrière, cloisonnement des unités de vie, dépistages réguliers, etc.). Usagers et professionnels, régulièrement sensibilisés à cette nécessité, ont su s'adapter et adopter de nouveaux « comportements » qui, nous pensons, auront tout intérêt à perdurer tant ils ont permis de limiter les contaminations (et pas seulement dans le cadre de la COVID-19, car par exemple il n'y a pas eu d'épisode de gastroentérite sur l'année, des rhinopharyngites largement inférieures aux années passées, pas de grippe, etc.).

Les suivis psychiatrique et psychologique s'organisent autour des prestations suivantes :
- la présence du service Soins qui assure un rôle d'accueil et d'écoute des Usagers,
- les consultations individuelles du médecin psychiatre du Foyer qui permet le suivi psychiatrique des Usagers, dans le cadre d'une alliance thérapeutique. Compte tenu de son temps de travail limité, il privilégie les consultations de travail clinique individuel. Cela répond à la demande des Usagers qui ont une autonomie suffisante pour bénéficier d'un suivi individuel, relayé par la neuropsychologue et l'infirmière.

- la neuropsychologue propose des entretiens individuels aux Usagers dans le cadre d'un suivi ou à la demande. Lorsque la situation le nécessite, des entretiens peuvent être également proposés aux familles. Elle facilite de par ses compétences l'engagement de l'établissement dans une logique d'évaluation qui structure les accompagnements et les actions institutionnelles.
- l'hospitalisation en service de psychiatrie, rendue nécessaire à l'occasion de décompensation psychique ou de l'évolution de la pathologie psychotique (ne pouvant plus être prises en charge par le Foyer), qui peut être organisée auprès de l'Etablissement Public de Santé Mentale du territoire.

Le projet d'animation a pour finalité de permettre aux Usagers du Foyer de vie Lucien OZIOL de mieux être et de mieux vivre. Il organise et précise les activités mises en place. Ainsi, chaque Usager bénéficie de plusieurs activités dans la semaine, réparties selon ses attentes et ses besoins, définies et déclinées dans son projet personnalisé. Un des objectifs mis au travail désormais est de développer encore notre offre de service sur ce point. Nous engageons une réflexion coordonnée avec les autres Foyers de l'association. Favoriser les approches soignantes pour certains, des activités occupationnelles pour d'autres, mais aussi des perspectives de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels (mise en œuvre des dispositifs RSFP) habituellement expérimentées dans les IMPro et Etablissement et Services d'Aide par le Travail.

Il ne s'agira pas de verser dans un activisme mais de diversifier les supports, de personnaliser encore les propositions et de favoriser les démarches inclusives.

L'activité telle qu'elle est entendue au Foyer peut être définie comme une action à visée thérapeutique, qui s'inscrit dans un autre cadre spatial et temporel que la vie quotidienne. Elle fait appel à des supports techniques et se caractérise par l'implication des Usagers et des accompagnants. Elle est mise en œuvre dans le cadre de groupes homogènes (intérêts et capacités) sur des temps séquentiels et discontinus mais qui reviennent régulièrement.

Elle tend à aider la personne à vivre avec ses troubles liés à sa psychopathologie, à en atténuer les effets et à amenuiser les symptômes liés à la maladie (angoisses, stéréotypies, propos répétitifs, problèmes relationnels, etc.). Au travers d'une relation établie avec l'Usager, elle vise à l'aider à utiliser, développer et maintenir ses potentialités dans les domaines intellectuels, manuels et physiques.

Ce projet d'animation s'organise autour de nombreuses activités : physiques (randonnées pédestres, musculation, natation, vélos, sports collectifs, etc.), d'expression et de création (atelier peinture, conte, cuisine, etc.), de maintien des acquis dits scolaires (journal, informatique), activités liées à la ferme (soins aux animaux) et activités de bien-être, de détente et de loisirs (balnéothérapie, sorties sportives, culturelles, de loisirs, etc.).

L'organisation structurelle

L'architecture globale organise l'hébergement autour de quatre unités de vie distinctes et indépendantes réparties sur deux niveaux (unités 1 et 2 au 1er étage et unités 3 et 4 au 2ème étage). Cette conception d'unité de vie en groupe restreint (8 personnes par unité) facilite l'humanisation et l'individualisation, tout en favorisant la qualité de vie des Usagers. Chaque Usager dispose d'une chambre individuelle avec salle d'eau, espace

qu'il aménage à sa convenance. Trois unités de vie sont dotées d'une chambre dévolue à l'accueil de stagiaires. Un espace de type studio est mis à disposition de 3 Usagers en accueil de jour, pour leur permettre de disposer d'un espace collectif dédié, investi par eux, selon leur choix. Enfin, un espace bien-être équipé d'un chariot Snoezelen est à la disposition de chacun. Sur le plan collectif, chaque unité de vie offre un salon, une salle à manger avec cuisine intégrée, une salle de bain commune avec baignoire balnéothérapie et un espace blanchisserie.

Au rez-de-chaussée, sont installés les services administratifs et logistiques, le service Soins ainsi qu'une salle de réunion.

Enfin, l'établissement dispose d'un service de restauration proposant de la cuisine traditionnelle. Les repas sont servis à partir d'un self à midi ; le soir, en liaison froide, sur les unités de vie. Le cloisonnement des unités de vie lié à la crise sanitaire a mis le service via le self en stand-by. Le COPIL Démarche Qualité s'est d'ailleurs saisi de ce temps pour penser différemment le temps de repas collectif en salle polyvalente, permettant à chacun de prendre son repas dans des conditions les plus agréables et sereines possibles.
Les ateliers « Sport », « Cuisine », « Peinture » et « Conte » sont positionnés à proximité, dans un bâtiment repéré.
Les Usagers sont impliqués dans l'embellissement et l'aménagement des espaces extérieurs afin de valoriser leur environnement.

Le CAAJ : nouvelle modalité d'accompagnement proposée par le Foyer de vie Lucien OZIOL
Depuis septembre 2016, l'Association les Résidences Lozériennes d'Olt a créé un site d'Accueil et d'Activités de Jour sur le bassin mendois. Au cours de l'année 2017, il a été identifié que 3 Usagers du bassin mendois fréquentaient l'accueil de jour du Foyer Lucien OZIOL à Marvejols. Un projet expérimental de collaboration et de mutualisation partielle des deux accueils de jour de ces deux structures a alors vu le jour. Après plusieurs périodes de mise en œuvre et d'évaluation du dispositif, ce service est désormais pleinement actif. Le CAAJ de Mende se situe dans une résidence, proche du centre-ville de Mende. L'appartement est au rez-de-chaussée du bâtiment. Les Usagers disposent d'un espace repas avec une cuisine équipée, une grande salle d'activités avec un coin repos et deux espaces informatiques, un bureau, une salle avec un lit pouvant servir à la fois d'espace de repos mais également de salle de stimulation sensorielle, un petit local de rangement et deux WC dont un adapté avec douche.
Hors crise sanitaire, les Usagers accueillis en externat se rendaient au Foyer à Marvejols en début de semaine (CAAJ de Mende fermé) et bénéficiaient ainsi d'autres accompagnements tels que les suivis somatiques, psychiatriques et psychologiques ou bien plus spécifiques, tels que prévus dans leur projet personnalisé (démarche de RSFP par exemple). Ils sont, pour l'heure, accueillis exclusivement sur le CAAJ de Mende, du mardi au vendredi inclus. Les accompagnements depuis le Foyer se font par téléphone ou appel visio.

5. Coopération/mutualisation

Au service de la fluidité du parcours des Usagers	
Objectifs	Partenaires
Centralisation des dossiers de candidatures à l'admission, projet de réorientation	Le Service d'Accompagnement à la Mobilité et l'Orientation (SAMO)
Coopération/ mutualisation des accueils de jour	Association les Résidences lozériennes d'Olt
Séjours de répit, rupture, évaluation	Etablissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence Maison des sources, EPSM François Tosquelles, Hôpital Ste Marie Rodez
Stages d'essai de personnes en recherche d'établissements	Autres établissements de Lozère et/ou de la région (Institut Médico Educatif, Institut MédicoProfessionnel, Foyers de vie, ESAT/Foyer d'Hébergement, domicile, etc.)
Séjours de vacances adaptées	Comité sport adapté, Hauts du Gévaudan, Handiligue, etc.

Au service de la qualité de vie et de l'inclusion	
Objectifs	Partenaires
Aide sociale et droit des personnes	Association APEFAO, Services de MJPM
Inclusion, ouverture, lien social, culture	Association Ste Angèle (partenariat dans le cadre d'activités sportives) Musées de Millau, Rodez, Lodève, Sète Bourg et alentours, bibliothèques, commerces, infrastructures, restaurants, festivals
Vie spirituelle	Aumônerie de Marvejols
Activités sportives, vacances, sorties	Comité Départemental Sport Adapté Lozère Rugby club Marvejols Centre Euro-Méditerranéen de Montrodat (accès au gymnase, à la salle de musculation)

	GPLV (danse) La ferme d'ici et d'ailleurs (ferme pédagogique itinérante) Centre équestre La Crouzette
Accès à des équipements spécifiques : salle Snoezelen asino-médiation, balnéothérapie, piscine associative de St Germain du Teil…	Autres établissements de l'Association (EATU, Maison d'Accueil Spécialisé Aubrac, Foyer d'Accueil Médicalisé de Bernades, MAS la Luciole)
Entraide, prévention et lutte contre l'isolement des personnes en souffrance psychique	Association Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Des coopérations servant la qualité, l'efficience, la rationalisation, la réactivité	
Objectifs	Partenaires
Mutualisation services administratifs Compétences spécialisées (sécurité, entretien, informatique, ressources humaines, gestion…)	Siège social associatif
Mutualisation équipements, infrastructures, activités (piscine, prêts matériels)	Association, autres établissements de l'Association
Réduction consommation médicamenteuse sans perte d'efficacité, harmonisation des molécules prescrites, Sécurisation et optimisation du circuit du médicament, préparation des doses à administrer (PDA)	Pharmacie PITEL Marvejols
Échanges, veille réglementaire et stratégique	URIOPSS Occitanie

Des coopérations au service du projet social	
Objectifs	Partenaires
Accueils de stagiaires professionnels (ressource stimulante, attractivité, recrutement, ouverture)	Centres de formation Lozère et sa région
Formation en intra	EDI Formation (Autisme) AG&D (Montessori)
Formations mutualisées	Autres établissements Pôle Euro-méditerranéen CCI Lozère (habilitation électrique)
Prospective et besoins en formation du secteur	GCSMS Lozère (Groupement de coopération)
Attractivité des postes, réactivité par le biais de personnel partagé ou mis à disposition	Association A2LFS
Échanges, formations et co-construction de projets au sein de l'Association	Groupes permanents ou temporaires au sein de l'Association (directeurs, chefs de service, IDE, projets personnalisés, Serafin PH, etc.)
Ressource sur hygiène	EATU Maison des Sources (infirmière hygiéniste) CLIN CPIAS Occitanie
Santé et qualité de vie au travail	ASTIM (médecine du travail)

Au service de la santé et de l'accès aux soins	
Objectifs	Partenaires
Qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap aux urgences	Échanges d'information en amont et en aval avec le SAMU : - Accès au Dossier de Liaison d'Urgence (DLU) de l'Usager, via le logiciel OGIRYS. - Accompagnement éducatif ou cadre d'astreinte lors de l'entrée aux urgences. - Possibilité de contacts téléphoniques pour affiner les informations échangées. - Proximité relationnelle en continu.
Faciliter les consultations des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier	Handi-consult : - Préparation des consultations en amont. - Horaires adaptés. - Accompagnement spécifique. - Échanges/immersion du personnel du Centre Hospitalier en établissements médico-sociaux pour se familiariser avec les personnes en situation de handicap.
Améliorer le parcours du patient au sein du territoire de santé afin, entre autres, d'éviter les déplacements inutiles et de faciliter l'accès aux soins des Usagers	Groupement Hospitalier de Territoire Lozère
Accès au soin en service de psychiatrie, en cas de décompensation psychique ou de l'évolution de la pathologie psychotique (ne pouvant plus être pris en charge par le Foyer)	EPSM François Tosquelles à St Alban et ses services : UAPP à Mende, Centre Médico Psychologique la Clairière – une IDE du CMP est positionnée comme référente pour le partenariat Foyer/services psychiatrie
Faciliter l'accès à des consultations dentaires	Association Le Clos du Nid
Proposer une thérapie non-médicamenteuse menée par un thérapeute avec pour support le cheval (sur indication du médecin psychiatre).	Equiphoria
Collecte des déchets médicaux	Astralhor

6. Relation avec les familles d'Usagers

Les admissions de proximité (département et région) en forte augmentation favorisent les relations avec les familles (parents le plus souvent) qui assurent le transport de leurs proches, à l'occasion des week-ends ou vacances. Certaines familles ont aussi recours à des formules de type covoiturage ou bien à des bus régionaux.
De fait, les échanges sont plus directs et s'inscrivent dans une alliance de l'action étayant la mise en œuvre efficace des projets personnalisés.
Les relations avec l'APEFAO (Association des parents et amis des enfants des établissements fondés par l'Abbé Oziol) sont formelles et de bonne qualité. L'établissement informe les proches des nouveaux Usagers de l'existence de l'Association et de ses missions. Mme BADUEL, représentante de l'APEFAO, a participé aux deux réunions du CVS organisées cette année.

Cette année si particulière a démontré plus que jamais la nécessité d'une communication régulière et claire auprès des familles et représentants légaux sur la situation inédite que nous pouvons vivre. Ainsi, conformément aux orientations prises en cellule de crise, des courriers leur ont été et seront encore adressés, démarche saluée par le représentant des familles au CVS.

Le lien avec la famille est un élément essentiel, qu'il convient de soutenir, pour favoriser le parcours de vie des Usagers. Ainsi, jusqu'au mois de mars 2020, date à laquelle l'établissement s'est trouvé confiné :
- 27 Usagers ont une famille connue avec des interactions variables selon leurs possibilités.
- 26 d'entre eux partent en vacances dans leurs familles et 17 sont sortants pour le week-end à différents rythmes.
- 2 familles viennent régulièrement rendre visite à leur proche sur la journée.
- Les liens familiaux sont inexistants pour 8 Usagers.

La crise sanitaire que nous vivons nous a amené à prendre des mesures exceptionnelles et drastiques pour préserver la santé des Usagers et celle des professionnels qui les accompagnent. Ainsi, les départs en famille pour vacances et week-ends ne sont plus possibles, sur certaines périodes, pour limiter les allées et venues dans l'établissement. La phase de « déconfinement » estivale a toutefois permis à certains de profiter de séjours auprès de leur famille avec toutes les précautions requises pour leur retour au sein de l'établissement. Fin 2020, seuls les départs d'au moins 7 jours sont autorisés (test PCR négatif et « Charte ARS des bonnes pratiques pour les sorties de l'établissement dans le cadre de la crise sanitaire » dûment complétée et signée). Les sorties pour les weekends sont autorisées en fonction de l'évolution de l'épidémie, en lien avec les familles et représentants légaux.

Conscients des difficultés liées à l'isolement, à la séparation d'avec les familles, nous faisons en sorte d'en atténuer les effets. Les échanges téléphoniques, courriers ou via skype se sont alors multipliés. Courant avril 2020, les familles ont été destinataires d'un protocole leur précisant les

modalités de visite à leur proche. Ainsi, sur rendez-vous, deux créneaux d'une heure par jour (week-end et jour férié compris) ont été mis à leur disposition. Les visites ont lieu en salle polyvalente, sans contact, dans le cadre des mesures barrière. Une place de parking est réservée aux visiteurs.

Face à l'impossibilité de maintenir un internat de semaine (retour tous les week-ends en famille) ou bien de se rendre à l'ESAT tous les jours pour travailler, 6 personnes accueillies ont fait le choix, avec leur famille, de rester au domicile de leurs parents. La neuro psychologue et les équipes éducatives ont eu des contacts réguliers avec eux pour maintenir le lien.

Hors période de crise sanitaire, le lien avec les familles peut prendre les formes suivantes :

- Communications régulières par téléphone, par courrier, par webcam pour concrétiser la relation malgré la distance physique.
- Accueil sur site en mettant à disposition un temps dédié au sein du salon d'accueil de l'établissement avec écoute des besoins de la famille lors de leur visite.
- Offre d'un temps d'intimité au salon, en tête à tête avec l'Usager et/ou avec un professionnel de proximité selon la demande.
- Organisation de rendez-vous à mi-chemin du domicile de l'Usager et du domicile de la famille, environ 2 fois par an, si difficultés de la famille (déjeuner médiatisé).
- Aide à l'organisation des séjours en famille.
- Invitation des familles aux visites d'accueil de pré admission et aux réunions de projet d'accompagnement personnalisé, lorsqu'un membre est chargé de la mesure de protection et/ou sur invitation par l'Usager d'un proche.
- Invitation de toutes les familles au repas pour la fête du Foyer de Vie, à raison d'une fois par an.
- Les familles sont régulièrement informées des réunions du CVS, et sont destinataires des comptes rendus. Elles sont aussi régulièrement informées de l'action de l'APEFAO, via les CVS.
- Transmission à l'APEFAO des situations familiales justifiant une aide financière pour les dépenses de transport engagées pour accueillir un résident en séjour famille, afin de soutenir ces rapprochements.

III. Activité de l'établissement

1. Quantitatif

⇨ Internat, Accueil de jour, nombre d'actes

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	**11 712**	11 680	11 680	11 712
Prévisionnel	**11 442**	11 282	11 092	11 120
Réalisé	**11 353**	9 635	11 041	10 637
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**- 89**	-1 647	-51	- 483
Taux d'occupation	**96.93%**	82.49%	94.53 %	90.82 %
Stages accueillis/convention avec établissement d'origine	**18**	66	89	120

File active internat : 34

L'écart entre l'activité réalisée et l'activité prévisionnelle s'explique depuis N-1 par le décompte des absences de moins de 72h. Ce n'était pas le cas auparavant. La prise en compte de ces absences facturées donnerait un taux d'activité de 100%.
Ces absences de courte durée traduisent l'évolution des caractéristiques du public accueilli et des engagements de l'établissement pour des réponses aux besoins de proximité.
Par ailleurs, la baisse significative du nombre de journées de stagiaires s'explique par le contexte sanitaire. Ce point devra faire l'objet d'une attention particulière pour l'année 2021.

⇨ Accueil de Jour

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	**753**	750	750	750
Prévisionnel	**413**	346	630	252
Réalisé	**504**	520	516	369
Ecart Prévisionnel/Réalisé	**+91**	+174	-114	+117
Taux d'occupation	**66.93 %**	69.33 %	68.80%	49.20 %
Stages accueillis/convention avec établissement d'origine		43	0	27

File active externat : 4

L'activité en accueil de jour est souvent inférieure au prévisionnel, en particulier en raison de la possibilité plus importante d'accueils séquentiels. Dans le secteur adulte ce phénomène est accentué par la volonté des familles de bénéficier de la plus grande présence de leurs proches au sein de la famille au sortir du secteur enfance (ce qui est le cas des 4 personnes accueillies actuellement).
Un autre élément d'analyse important est que jusqu'à cette année la logique de place prévalait. Cette notion devra évoluer et il y a désormais 4 personnes au CAAJ à Mende et nous proposerons rapidement des accueils au sein de l'établissement à Marvejols. La logique de service devra nous permettre d'accueillir possiblement 5 à 8 personnes sur les deux sites pour 3 places autorisées afin d'approcher une activité proche de l'activité théorique. L'écart réalisé 2019/2020 de 16 journées est en grande partie lié à l'accueil de la 4ème personne dans le service Accueil de Jour à Mende.

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	1 132 Jours	0	0

Ces jours représentent les absences facturées de – 72h, les autres correspondent principalement aux périodes de retours en familles supérieurs à 72h.

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	*35.37*

Activité	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	100,00%	100,00%	100,77%
Taux d'occupation des lits ou des places financées en internat	95,11%	94,37%	98,08%
Taux d'occupation des lits ou des places financées en AJ	91,64%	95,22%	69,83%
Nombre moyen de journées d'absence	35,33	38,61	15,97
File active	33	41	49,5
Taux de rotation des lits (hors accueil temporaire)			
Taux de rotation des places financées en accueil de jour	7,14%	6,56%	0,00%
Taux d'admission sur les places financées	5,20%	5,13%	4,31%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	5,49%	5,77%	3,96%

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	22	63 %
Homme	13	37 %
TOTAL	**35**	100%

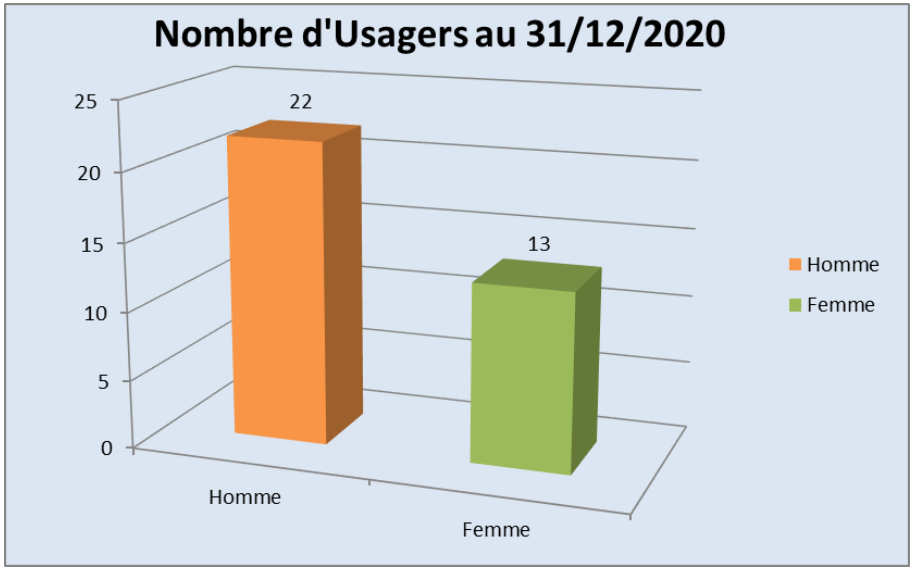

b. Tranche d'âge

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 18 à 19 ans	0	0 %
de 20 à 24 ans	6	17 %
de 25 à 29 ans	8	23 %
de 30 à 34 ans	6	17 %
de 35 à 39 ans	6	17 %
de 40 à 44 ans	0	0 %
de 45 à 49 ans	3	9 %
de 50 à 54 ans	1	3 %
de 55 à 59 ans	5	14 %

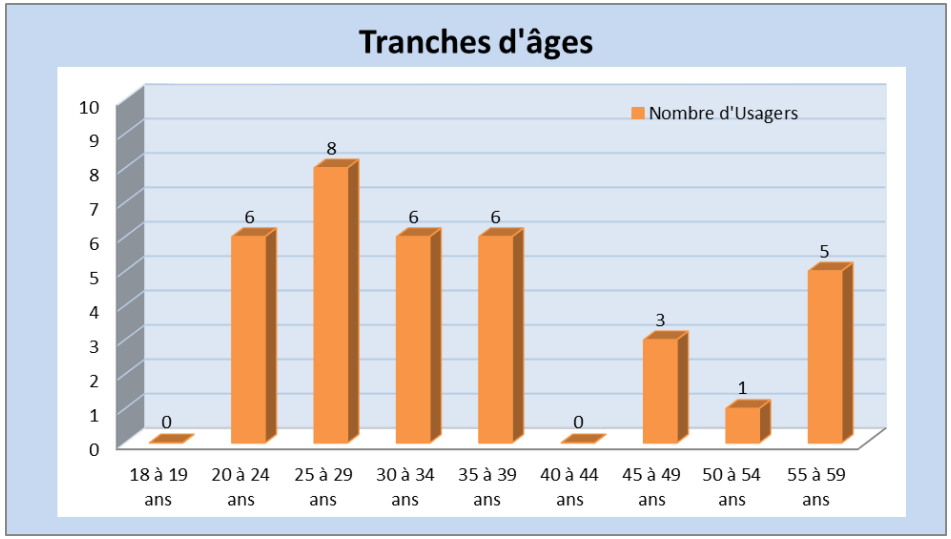

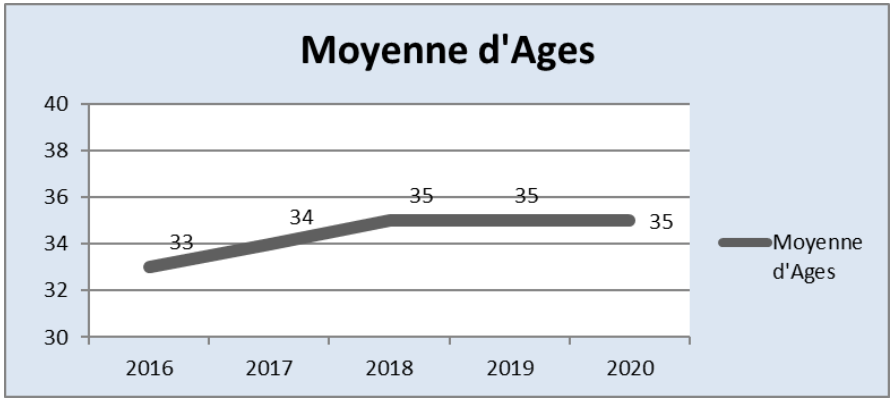

40 % des Usagers sont dans la tranche de 20 à 30 ans.
17 % des Usagers ont plus de 50 ans ; le plus âgé a 56 ans.
La moyenne d'âge reste stable sur les 3 derniers exercices : 35 ans.

Répartition par âge des Usagers	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
	National	Régional	Lozère
de 20 à 24 ans	*7,69%*	*10,00%*	*5,90%*
de 25 à 29 ans	*10,17%*	*10,00%*	*6,25%*
de 30 à 34 ans	*10,00%*	*10,00%*	*3,32%*
de 35 à 39 ans	*9,52%*	*8,82%*	*7,18%*
de 40 à 44 ans	*8,70%*	*8,33%*	*4,91%*
de 45 à 49 ans	*10,75%*	*10,26%*	*9,32%*
de 50 à 54 ans	*11,11%*	*10,34%*	*9,76%*
de 55 à 59 ans	*9,52%*	*9,28%*	*11,98%*
de 60 à 74 ans	*4,55%*	*3,33%*	*31,41%*

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	13	37%
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)	1	3 %
Région Occitanie (hors Lozère)	8	23 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	0	0 %
Autre	13	37 %

Les Usagers, originaires de Lozère restent stables par rapport à 2019 (37%).

Les admissions de proximité ont un impact sur l'activité avec des absences pour convenance personnelle, dont le nombre croît.

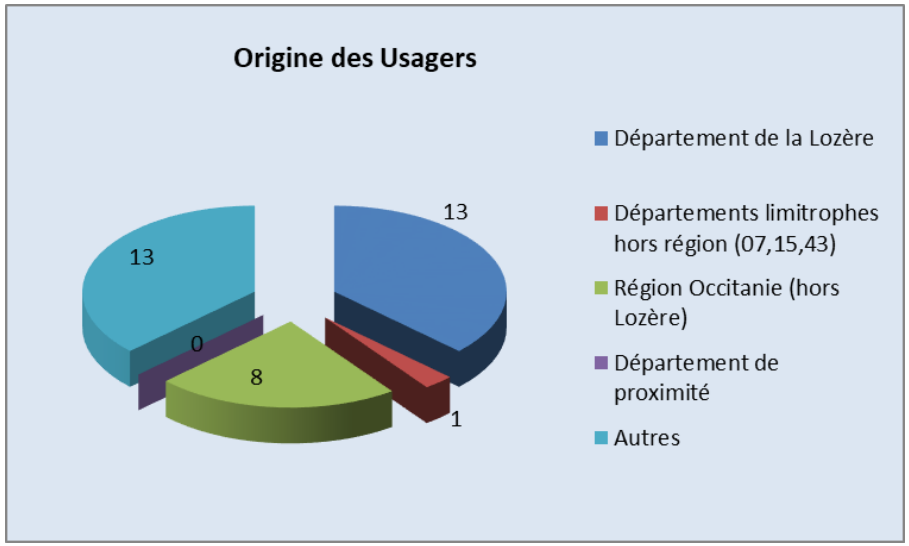

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	2	6 %
Provenant d'un établissement de santé	5	14 %
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	28	80 %
Provenance inconnue	0	0 %

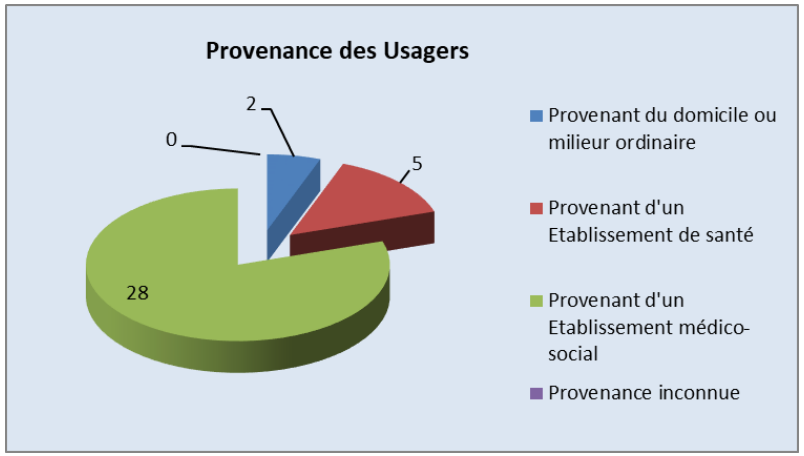

Provenance des Usagers	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*15,54%*	*10,53%*	*8,31%*
% provenant d'un établissement de santé		*1,92%*	*11,58%*
% provenant d'un établissement médico-social	*74,33%*	*77,78%*	*76,73%*
% provenance inconnue			

d. Typologie des déficiences principales

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	10	28.57 %
Autre type de déficience	0	0 %
Cérébro-lésion	0	0 %
Déficience du langage et des apprentissages	0	0 %
Déficience intellectuelle	16	45.71 %
Déficience métabolique	1	2.86 %
Déficience motrice	1	2.86 %
Déficience visuelle	0	0 %
Polyhandicap	0	0 %
Troubles du comportement et de la communication	0	0 %
Troubles du psychisme	7	20 %
Diagnostic en cours	0	0 %

Les statistiques sur l'année 2020 des déficiences principales des Usagers du Foyer Lucien Oziol sont strictement identiques à celles de l'année précédentes et font donc ressortir les trois mêmes émergences principales, à savoir la déficience intellectuelle (45.71%), les troubles du spectre autistique (28.57%) et les troubles du psychisme (20%).
Au cours de l'année 2020, il y a eu un seul départ d'Usager et la personne ayant intégré l'établissement par la suite, présente le même type de déficience principale.
La prégnance de la déficience intellectuelle et des troubles du spectre autistique au sein du Foyer Lucien Oziol mène l'établissement à continuer à se former plus particulièrement sur ces prises en charge afin de développer et proposer des outils adaptés aux difficultés des Usagers et leur permettre de s'adapter plus facilement au quotidien en Foyer de Vie. Une attention particulière est à nouveau portée sur les difficultés de communication pouvant engendrer des situations complexes entre les résidents de la structure et être sujet de tensions pouvant conduire à des troubles du comportement de par la difficulté d'expression et les difficultés de gestion de la frustration. Au cours de cette année, il a donc été échangé la possibilité de mettre en place une formation sur la communication non verbale permettant de trouver une alternative afin de faciliter les échanges et la compréhension inter personnelle.

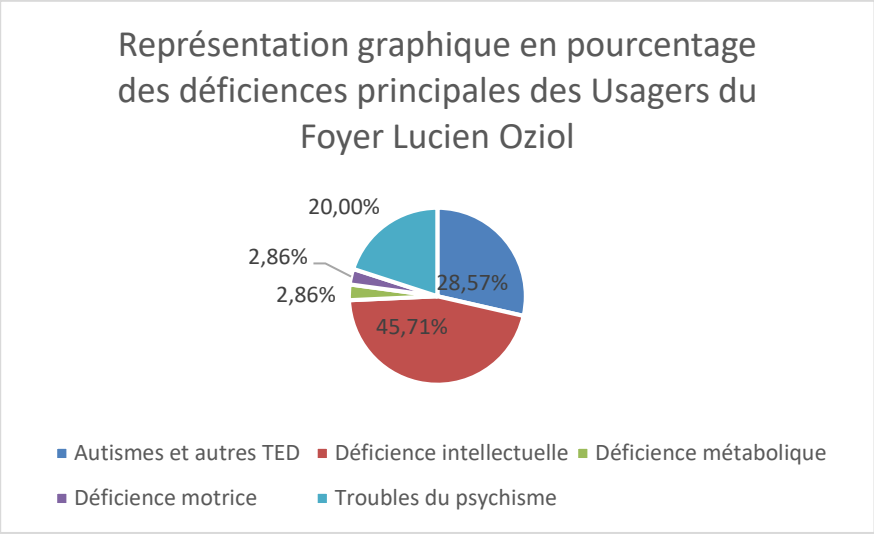

Les troubles du psychisme se caractérisent au sein du Foyer Lucien Oziol principalement par des psychoses infantiles (en lien dans certains cas avec des carences affectives et éducatives précoces). Ces troubles du psychisme engendrent souvent des perturbations thymiques et des troubles du comportement qu'il est important de prendre en considération dans la prise en charge au quotidien de ces personnes.
Les déficiences métaboliques et les déficiences motrices ne représentent respectivement que 2.86% des résidents du Foyer en tant que déficience principale (soit respectivement 1 personne sur la totalité des Usagers de la structure).

	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
Répartition des déficiences principales	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*65,00%*	*54,72%*	*35,84%*
% Autisme et autres TED		*1,85%*	*3,21%*
% Troubles du psychisme	*9,33%*	*21,57%*	*32,67%*
% Cérébro-lésions			*1,84%*

e. Typologie des déficiences associées

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	3	8.57 %
Autre type de déficience	1	2.86 %
Cérébro-lésion	0	0 %
Déficience du langage et des apprentissages	20	57.14 %
Déficience intellectuelle	18	51.43 %
Déficience métabolique	5	14.29 %
Déficience auditive	2	5.71 %
Déficience motrice	4	11.43 %
Déficience visuelle	5	14.29 %
Troubles du comportement et de la communication	28	80 %
Troubles du psychisme	5	14.29 %
Diagnostic en cours	0	0 %

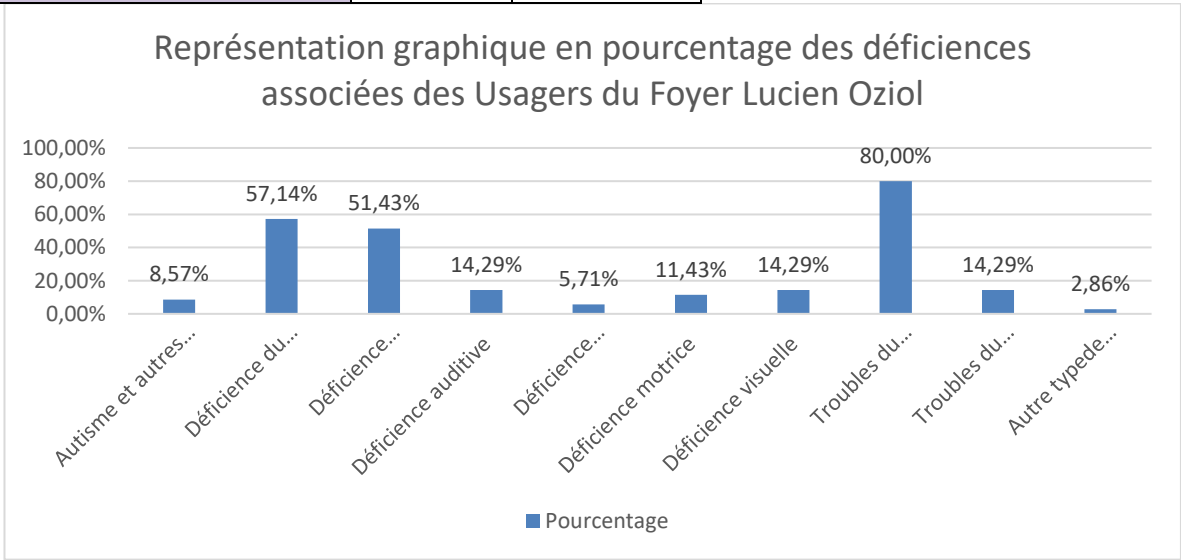

Concernant les déficiences associées, la déficience intellectuelle est largement représentée avec 51.43% des Usagers. Ce chiffre cumulé au pourcentage de déficience intellectuelle en déficience principale montre que la quasi-totalité des Usagers sont concernés par cette déficience au sein du Foyer Lucien Oziol.
Il est important de mettre en évidence que le fonctionnement cognitif, dans le cadre de la déficience intellectuelle, est affecté et il est possible de constater des déficits mnésiques et attentionnels majorés ainsi que des troubles des fonctions exécutives et du repérage spatio-temporel. L'évaluation et la prise en charge de ces troubles au quotidien sont nécessaires afin de permettre aux résidents de trouver un certain équilibre au sein de l'établissement et au niveau de leurs relations interpersonnelles. La mise en place de bilans neuropsychologiques sur l'année a permis de cibler les compétences et les axes de travail à avoir afin d'améliorer les prises en charge.
Les troubles du comportement et de la communication (80%) ainsi que les déficiences du langage et des apprentissages (57.14%) se retrouvent uniquement en déficiences associées et découlent des déficiences principales mises en évidence dans le tableau et graphique précédents et des troubles cognitifs éventuels. L'importance de ces troubles montre la nécessité de se pencher sur les techniques de communication afin de pouvoir améliorer la qualité des interactions et donc la qualité de vie des Usagers du Foyer de vie.
Les déficiences auditives (14.29%), visuelles (14.29 %), métaboliques (5.71%) et motrices (11.43 %) représentent quant à elles un plus faible pourcentage et concerne le vieillissement normal de certains Usagers du Foyer Lucien Oziol.
La représentation graphique des déficiences associées montre encore une fois l'hétérogénéité des déficiences prises en charge au sein de l'établissement et la nécessité de proposer des prises en charge individualisées à chaque Usager.

	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
Répartition des déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*9,38%*	*16,67%*	*39,44%*
% Autisme et autres TED			
% troubles du psychisme	*12,50%*	*6,67%*	*3,66%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*7,69%*	*3,77%*	*7,88%*
% Déficiences auditives		*0,83%*	*4,60%*
% Déficiences visuelles			*3,35%*
% Déficiences motrices	*2,63%*	*2,08%*	*6,72%*
% Déficiences métaboliques			*5,98%*
% Cérébro-lésions			
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*2,94%*	*1,61%*	*20,60%*
% Autres types de déficiences			

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	3	27	1	4	0	0

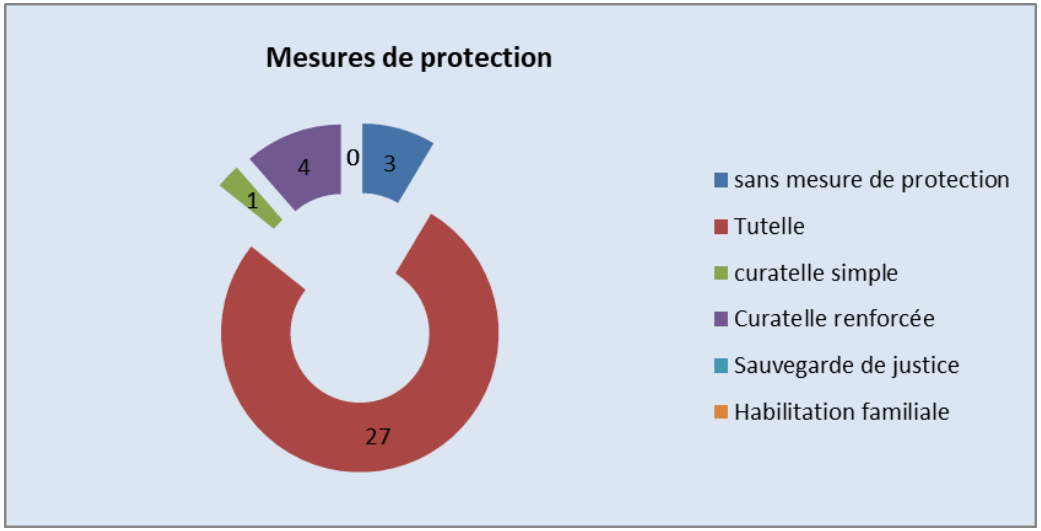

3 Usagers sont sans mesure de protection. Une demande est en cours pour l'un d'entre eux.
9 Usagers bénéficient d'une mesure exercée en co-animation.
1 Usager est sous mesure de protection aux biens exercée par un organisme de tutelle et à la personne par sa famille.
Aucune évolution est à noter pour l'ensemble de ces mesures.

Mesure de protection	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	88,00%	82,76%	97,89%

g. *Sorties définitives*

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)				1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	**1**	5		
Admission en EHPAD				
Admission dans un établissement sanitaire			1	2
Autre				

Dans le cadre de son projet personnalisé, un Usager a quitté l'établissement pour, à la fois, se rapprocher de sa famille et intégrer un établissement correspondant à ses besoins et attentes.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane 2019 EANM (FH+FDV)		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	2 315,00	3 077,84	5 035,20
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire			
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*50,00%*	*50,00%*	*69,81%*
% de sortie destination inconnue			

h. Admissions

Admission en 2020	Age	Sexe	Provenance	Origine	Pathologies
1	30	F	Domicile	Région Occitanie	Déficience intellectuelle

En 2020, nous avons accueilli une personne inscrite sur la liste d'attente.

i. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	17	4	8	2	4

4 Usagers sont accompagnés au Foyer de Vie depuis plus de 30 ans.

j. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3
	0	3	1	1

En 2020, un Usager a quitté le Foyer dans le cadre d'un rapprochement familial et d'une réorientation vers une structure médicalisée de type FAM.

Il n'a pas effectué de stage au préalable et a été admis sur dossier et après visite de la structure par ses sœurs habitant la Région.

Dans le cadre de son projet personnalisé, un autre résident a été admis en ESAT suite aux multiples périodes de stages réalisées en 2019. Il travaille donc à mi-temps et rentre vivre au Foyer après sa journée de travail. Cette formule est novatrice et répond à la demande de ce monsieur qui souhaitait continuer à vivre au Foyer, lieu investi depuis plusieurs années, afin de pouvoir gérer correctement son temps passé sur son lieu de travail. Il a pour projet final, d'intégrer un Foyer d'Hébergement mais a exprimé le besoin d'avancer progressivement et à son rythme.

B. *Liste d'attente*

a. *Candidatures*

Nombre de candidatures	**N**	**N-1**	**N-2**	**N-3**
	13	30	24	37

Concernant les 13 candidats ayant déposé une demande : 3 viennent du Gard (2 du même IME avec qui nous sommes en lien régulier) et 1 d'un Foyer d'hébergement/ESAT. 1 est accueilli au sein d'un IME dans l'Aveyron. 2 candidats sont de l'Hérault et un du Var.
4 personnes sont lozériennes et sont déjà prises en charge au sein d'établissement (soit psychiatrique, soit Foyer de vie et ou d'hébergement, soit structure pour enfants). Nous faisons donc le constat qu'il y a toujours autant de personnes en situation de handicap du Département qui font appel à la structure (soit pour la découvrir, soit pour l'intégrer) et que le département du Gard continue à nous adresser de jeunes adultes, faute de structure de proximité.
La moyenne d'âge des candidats est de 30 ans.
Nous constatons une forte baisse du nombre de dossiers reçus liées certainement au contexte sanitaire défavorable.

Concernant les stages : plusieurs stages avaient été programmés pour cette année 2020.
Un seul a été réalisé par une personne venant d'un autre Foyer de vie de l'Association et qui souhaitait rompre avec son quotidien. Son séjour a cependant dû être écourté au vu du contexte sanitaire.
Nous avons donc dû annuler les stages prévus à compter de mars 2020 et les avions reprogrammés en septembre 2020. Nous avons dû les annuler une nouvelle fois en raison de la présence du virus au sein de l'établissement.

À ce jour, 5 personnes sont en attente de séjours d'une à trois semaines. Nous allons donc tenter de les proposer tout au long de l'année 2021. Une personne à mobilité réduite venant d'un établissement lozérien accueillant des enfants, doit venir effectuer une journée d'essai au Foyer afin de tester l'accessibilité.

Nous n'avons pu réaliser que 4 visites de janvier à mars 2020 et devions en proposer une en septembre mais qui a dû également être annulée.

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	**N**	**N-1**	**N-2**	**N-3**
	3	8 dont 1 externe	8 dont 1 externe	5 dont 1 externe

3 personnes sont inscrites sur la liste d'attente. Sur ces 3 messieurs ; l'un doit effectuer un nouveau séjour en 2021 (suite à l'annulation à deux reprises de ses stages en 2020) et est toujours dans l'attente d'une place définitive. Ce monsieur, originaire de l'Aveyron, vit seul au sein d'un logement situé en centre-ville et bénéficie d'un accompagnement par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. Après avoir découvert d'autres structures, il a fait le choix de cibler le Foyer de Vie Lucien Oziol et ne souhaite pas chercher ailleurs. Il préfère attendre.
Le 2éme candidat vit lui aussi au sein d'un logement indépendant et est originaire de l'Hérault. Il a déjà effectué deux stages au sein du Foyer et est toujours en recherche d'une structure en milieu rural.
Le dernier vit chez ses parents en région parisienne et se rend régulièrement en Lozère où sa famille possède une maison secondaire. Il a lui aussi réalisé deux séjours au Foyer, l'un en 2018, l'autre en 2019 et attend d'effectuer un nouveau stage au sein d'une autre structure de type Foyer de vie en Lozère. Il souhaite tout de même maintenir sa candidature sur la liste d'attente.
Une, inscrite l'année dernière a été admise en 2020 suite au départ du résident dans sa région natale.

Le candidat qui souhaitait intégrer une place en externat n'apparait plus cette année. En effet, il a été admis au CAAJ de Mende par l'autre association en tant que bénéficiaire de l'orientation vers un FAM.

Le nombre de candidat en liste d'attente a considérablement diminué cette année. Très peu de visites et seul un stage ont pu être réalisés en 2020 au vu du contexte sanitaire. La dynamique en place depuis de nombreuses a été stoppée mais, si les conditions le permettent, toutes les personnes en attente pourront venir découvrir à nouveau le Foyer et y séjourner.

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? : **OUI**

■ Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation : **sans objet**
Analyse proposant un comparatif sur les années précédentes : **sans objet**

■Taux d'hospitalisation complète (dont domicile, hors consultations et séances) en % : **0 %**

	2018	2019	**2020**
Taux d'hospitalisation complète	7%	8%	**0%**

Il n'y a pas eu d'hospitalisation en 2020.

■ Taux de rotation des personnes accompagnées : taux de rotation des lits/places financés dans l'année en % : **3.13 %**

■ Pour les accueils de jour : taux de rotation des personnes accompagnées en accueil de jour : **0 %**

4. Réponse accompagnée pour tous

Depuis 2015, l'ensemble des territoires s'est engagé progressivement dans la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous ». Au cœur de la démarche, le droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG), introduit par l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé. Ce dispositif est entré en vigueur au 1er janvier 2018.

Cette démarche est destinée à répondre aux situations des personnes présentant des troubles importants et notamment comportementaux qui se retrouvent sans solution ou qui pourraient l'être.

L'engagement des territoires dans la RAPT est porté en particulier par les MDPH, les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé et les représentants de l'Éducation nationale. La conduite de la démarche impulse de nouvelles façons de travailler entre acteurs institutionnels, mais surtout avec les personnes en situation de handicap et leur entourage.

Il s'agit du droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un PAG dès lors que la décision prise en CDAPH ne peut se concrétiser de manière satisfaisante. L'élaboration de PAG peut également être proposée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH en charge de l'évaluation de la situation et des besoins de la personne.

L'évolution de la santé d'un Usager du Foyer de Vie nous avait amené, en 2019, à solliciter un Plan d'Action Global pour obtenir une orientation vers un FAM couplée à un rapprochement géographique souhaité par l'Usager et sa famille. En Juin 2020, ce projet a pu aboutir avec le départ de ce monsieur vers un établissement plus adapté à ses besoins et ses attentes.
En 2020, une personne était pressentie pour une orientation vers le Foyer de vie dans le cadre d'un PAG associatif, mais cette orientation n'était pas adaptée. La personne doit finalement être orientée vers une MAS.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

L'année 2020 a été largement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle a rythmé différemment la vie des Usagers et des professionnels, nécessitant adaptation et inventivité de la part de chacun. Même si nous avons pu vivre, et peut être vivrons nous encore, des moments en tension, nous souhaitons pouvoir sortir de cette étape de manière constructive. En effet, l'heure du bilan n'est pas encore arrivée mais nous pouvons d'ores et déjà repérer des points positifs. Par exemple, l'utilisation des outils informatique « skype » ou « messenger » a permis à de nombreux Usagers de « réduire » l'éloignement familial. Nous souhaitons voir cette habitude perdurer et programmons des investissements en matériel pour en faciliter l'accès. De même, les gestes barrières seront maintenus car pourront se montrer utiles et efficaces en cas de nouvelle vague de coronavirus ou pour tout autre type d'épidémie (gastroentérite par ex.). L'isolement en chambre vécu par certains Usagers ou bien le maintien du lien à distance avec un autre resté au domicile de ses parents sont autant de situations qui nous ont permis de découvrir et mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement. Il s'agit pour le premier de lui proposer un temps de repos dans sa chambre avant le repas du soir, rendant ainsi ce temps bien plus serein et agréable pour lui (moins de bruits de bouche, de déambulations). Pour le deuxième, il apparait qu'au cours d'un contact par téléphone, il est bien plus audible par son interlocuteur ; l'échange devient alors de bien meilleure qualité. Nous n'excluons pas, qu'à son retour au Foyer, nous l'appelions sur son groupe pour échanger avec lui !
Par ailleurs, l'organisation en place pour la visite des familles (salle dédiée, prise de rendez-vous, etc.) nous montre tout l'intérêt de repenser l'accès des proches à l'établissement. En effet, la présence sur le lieu de vie de parents/proches peut être vécue comme intrusive par les autres Usagers. Un équilibre est à trouver entre l'individuel et le collectif. Les membres du CVS sont favorables à la rédaction d'une procédure d'accès des familles à l'établissement. Le COPIL Démarche qualité a engagé un travail de réflexion sur ce sujet.

Même si la crise sanitaire est venue largement impactée nos organisations, des temps forts importants sont à mettre en exergue dans le souci d'agir toujours au plus près des besoins des Usagers :

- **<u>Centre d'Activités et d'Accueil de Jour</u> (CAAJ) :**

Un projet expérimental de collaboration et de mutualisation partielle des accueils de jour du Foyer de vie Lucien OZIOL et de l'Association les Résidences Lozériennes d'Olt a vu le jour en 2017.

De novembre à février 2017, un accueil a été proposé sur une journée (le lundi), intégrant les Usagers du Foyer de vie Lucien OZIOL, et ponctuellement, la personne qui fréquentait le CAAJ de Mende, ainsi qu'un jeune homme accueilli à l'IME les Sapins qui souhaitait intégrer l'Accueil de Jour sur Mende. Les résultats de l'expérimentation ont montré une collaboration fructueuse entre les deux institutions et les deux Associations. Il en a découlé les étapes suivantes :

Mars - Avril 2018 : évaluation et retour des familles.

Mai - Juin 2018 : élaboration d'une note de faisabilité.

Juin - Juillet 2018 : présentation du projet à l'ARS, au Conseil Départemental ainsi qu'à la Maison Départementale de l'Autonomie de la Lozère.

Octobre 2018 : démarrage du projet.

Janvier 2019 : évaluation à mi-parcours et mise en œuvre des évolutions nécessaires.

Février 2019 : visite de conformité.

Octobre 2019 : une convention de partenariat est signée entre le Foyer de vie Lucien OZIOL et la MAS de Booz. Il s'agit d'un partenariat de « transition » expérimental permettant de mutualiser les actions au profit des Usagers bénéficiant de l'Accueil de Jour. Les Usagers de chaque Association utilisent les locaux du CAAJ de Mende, ouverts du mardi au vendredi et sont accompagnés par deux professionnels salariés issus également de chaque Association.

Depuis septembre 2020, le CAAJ de Mende accueille 8 Usagers : quatre rattachés à la MAS de Booz (orientés par la MDPH en MAS/FAM) et quatre (dont une en stage) rattachés au Foyer de vie Lucien Oziol (orientés par la MDPH en Foyer de vie).

Au 31 décembre 2020,

- 5 femmes et 3 hommes sont accueillis (une femme et deux hommes pour le Foyer Lucien Oziol).
- 5 personnes ont entre 20 et 25 ans, 2 personnes ont entre 25 et 30 ans et 1 personne est âgée de plus de 45 ans.
- 1 personne habite à Florac, 5 personnes à Mende, 1 personne au Massegros et 1 personne à St Bauzile.
- 2 personnes se rendent au CAAJ par leurs propres moyens, les autres arrivent en taxi.

Courant 2020, le CAAJ a accueilli 2 personnes en stage avant leur admission.

Le CAAJ a trois objectifs principaux :

- Favoriser le maintien à domicile et une démarche inclusive.

- Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale et son accès à la citoyenneté.
- Accueillir et accompagner dans les actes essentiels de la vie courante, ainsi que stimuler et valoriser les capacités physiques, manuelles, relationnelles, artistiques des personnes accueillies offrant une palette d'activités d'expression, de mise en relation ou en situation.

Le CAAJ vise principalement :

- Les actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.
- Des actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement.
- Des actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Les actions sont conçues et organisées de façon à favoriser la vie la plus intégrée possible à l'environnement social et à acheminer les Usagers vers les conditions les plus ordinaires de vie quotidienne, tout en continuant de répondre aux exigences de sécurité des personnes les plus vulnérables.

- **<u>Autisme</u> :**

Dans la suite logique de la formation théorique proposée aux professionnels du Foyer du 17 au 21 décembre 2018 (F2 – Stage théorique autisme et stratégies d'accompagnement – les adultes), une nouvelle session de formation, davantage axée sur la pratique (F15 – Autisme, évaluation et interventions organisationnelles), a été organisée au Foyer du 5 au 9 octobre 2020. Malgré des conditions d'organisation particulières, liées au respect des mesures barrières, chaque équipe éducative a bénéficié d'une journée de travail, centrée sur ses problématiques propres. Un travail de préparation avait été mené préalablement à la formation par la neuropsychologue visant à recueillir les attentes et objectifs de chacune d'elles.

Les objectifs visés pour cette nouvelle session étaient :

- Augmenter l'autonomie et la compréhension des personnes avec autisme.
- Individualiser les actions éducatives et les interventions auprès des personnes.
- Savoir développer les grilles d'évaluation informelles.
- Mettre en place de nouvelles actions d'accompagnement.
- Savoir évaluer les actions proposées.

Comme pour toute action de ce type, l'enjeu est désormais de pérenniser la démarche. Plusieurs pistes sont évoquées en fin de session telles que, pour chaque création d'outil, celui-ci doit être le fruit d'une co-construction et prévoir une grille d'évaluation pour en assurer le suivi, en mesurer l'efficience. Il est aussi confirmé la pertinence de la mise en place d'un outil de communication, accessible au plus grand nombre d'Usagers

(personnes non verbales particulièrement). La formatrice nous invite également à constituer une banque de données internes de photos et pictogrammes. Enfin, nous n'excluons pas de pouvoir proposer aux professionnels de nouvelles sessions de formation, courtes mais régulières, permettant ainsi de maintenir une dynamique.

- **Montessori :**

Fin 2019, l'association s'est engagée dans une phase d'expérimentation de la méthode Montessori. « Cette méthode est une pédagogie basée sur les observations et découvertes de Maria Montessori, première femme médecin en Italie et dévouée à la cause des enfants. Il s'agit pour les tenants de cette approche de s'appuyer sur les capacités (intellectuelles, sensorielles et physiques) des personnes accompagnées pour faciliter le développement et l'épanouissement en respectant le rythme de chaque individu et en favorisant les relations interpersonnelles, le lien aux autres ».

Trois établissements « pilotes » de l'Association « le Clos du Nid » sont directement concernés. Il s'agit de la MAS Aubrac, du Foyer de vie Lucien OZIOL et du Foyer de vie – FAM de St Hélion.

En janvier 2020, la neuropsychologue de l'établissement a présenté, à chaque équipe éducative, le fondement de cette pédagogie, ses intérêts, ses enjeux et les modalités de mise en œuvre proposées. Il est apparu, au travers de ces échanges, que, sans nécessairement le nommer ainsi, certains accompagnements relevaient déjà de la méthode Montessori.

Le 2 mars 2020, une conférence, animée par Jérôme ERKES (Docteur en psychologie, neuropsychologue) et Hélène LE BRIS (ergothérapeute, formatrice « Montessori adapté »), intitulée « L'approche Montessori adaptée aux personnes en situation de handicap, quel que soit le contexte ? » a été proposée aux professionnels des associations « Le Clos du Nid » et ALLFS.

La crise sanitaire n'a pas permis d'engager en suivant les formations dédiées aux professionnels des trois établissements en présence. Ce n'est que le 17 décembre 2020 qu'une journée de formation a pu être dispensée auprès des équipes techniques. Pour le Foyer Lucien OZIOL, étaient concernés le directeur, le Médecin psychiatre, la chef de services, la neuropsychologue, l'infirmière, l'assistante de service social ainsi que l'éducatrice spécialisée coordinatrice. Les objectifs visés étaient de permettre à l'équipe d'encadrement de :

- Comprendre les grands principes de la Méthode Montessori adaptées aux personnes en situation de handicap.
- Projeter une vision commune : une démarche centrée sur la personne et non pas sur la pathologie et les déficits.
- Connaitre les bienfaits d'une démarche centrée sur la personne pour la qualité de vie des Usagers, pour l'équipe, pour l'établissement.
- Envisager un nouveau paradigme d'accompagnement des personnes, de management de projet et des équipes.
- Envisager de nouvelles modalités d'évaluation des résultats.
- Penser les modalités d'engagement global de l'équipe de direction dans la démarche.
- Projeter une évaluation de l'impact de la formation des professionnels de terrain sur leurs pratiques d'accompagnement.

À l'heure où nous finalisons ce RVI, les professionnels de terrain, tous services confondus, s'apprêtent à recevoir une formation de trois journées consécutives. Les objectifs seront de connaitre l'approche Montessori adaptée, d'inviter les stagiaires à découvrir parmi les outils Montessori ceux susceptibles de faire sens pour eux dans leur pratique et pour les personnes accompagnées et enfin, de les expérimenter sur place.

- **Projets personnalisés des Usagers :**

10 projets personnalisés ont été réactualisés et 3 ont été élaborés courant 2020, soit 37% de nos objectifs. En effet, nous parvenons habituellement à réactualiser l'ensemble des projets des Usagers annuellement. Seule une jeune femme admise en juillet 2020 ne bénéficie pas encore d'un projet personnalisé.

Les périodes de confinement et la nécessité de mettre en place des organisations et des plannings « dégradés », de cloisonnement ou bien l'absence de certains Usagers restés au domicile de leurs parents ne nous ont pas permis de mettre en place les réunions.

Par ailleurs, il est important de noter la tenue d'une réunion de projet par visio conférence avec le père et tuteur d'un Usager du Foyer. Ce dernier, désormais habitué à utiliser l'outil « skype » pour communiquer avec sa famille, a pris volontiers part à l'échange.

Tel qu'évoqué dans le RVI 2019, un groupe de travail associatif est mis en place depuis mai 2019 avec pour mission la construction d'une trame de projet personnalisé type, intégrant la nomenclature SERAFIN-PH. Une seule rencontre a pu être organisée en janvier 2020. À cette occasion, le groupe a bénéficié d'une présentation du rapport de synthèse publié en décembre 2019, faisant état des pistes de travail retenues par le gouvernement sur la base des travaux de SERAFIN-PH. À l'issue de cette réunion, chaque pôle du groupe de travail associatif est invité à « tester » la partie évaluation de l'outil « Grille des besoins », pour un ou deux projets personnalisés. Ce travail a été mené au sein du Foyer Lucien OZIOL pour un projet personnalisé. Le pôle « FAM, FDV et EATU » auquel nous appartenons, s'est rencontré en septembre 2020 et a pu préparer son retour d'expériences (à présenter lors de la prochaine rencontre du groupe de travail prévue le 28 janvier 2021).

2. Participation des Usagers

Le Conseil de la Vie Sociale dispose d'un mandat de 3 ans dont le renouvellement est intervenu en juin 2019.
Le Président est issu du collège « Usagers » soutenu par un Vice-Président issu du collège « Familles et représentants légaux ».

Composition :

- 4 Usagers titulaires dont 1 Présidente.
- 1 représentant des familles et des représentants légaux.
- 2 représentants du personnel.
- 1 représentant organisme gestionnaire.
- 1 représentant APEFAO.
- 1 représentant de la Mairie.

Seulement 2 réunions en 2020 ont été fixées. En raison de la crise sanitaire toutes les réunions n'ont pas pu avoir lieu.
Un compte rendu est rédigé et envoyé aux familles et représentants légaux et diffusé en interne.
Globalement les thématiques retenues concernent, au-delà des obligations légales que constituent les aspects budgétaires et administratifs, des thématiques diversifiées :

Réunions	Thématiques abordées
10/07/2020	Validation dernier compte rendu Point sur la situation sanitaire et plan de déconfinement Point sur l'organisation des séjours vacances Été 2020 Présentation des comptes administratifs Activités : réorganisation Projet d'Etablissement Questions diverses
13/11/2020	Validation dernier compte rendu Point sur la situation sanitaire : plan de lutte contre la pandémie, organisation du travail, etc. Point sur l'organisation des séjours vacances et activités de Noël Évolution du Projet d'Etablissement Questions diverses

<u>Tableaux d'aide à la prise de note</u> (Réunion CVS du 10/07/2020)

Accès à l'écriture

Sujet	Discussion	Avis de la Direction	Avis du CVS	Calendrier envisagé
Approbation du compte rendu de la dernière réunion		Favorable	Favorable	
Sorties en ville		Possible mais sans oublier le masque, le gel hydro alcoolique et la distance avec les autres personnes.	Favorable	Immédiatement
Réouverture du self		Pas avant mi-septembre ou début octobre car la salle polyvalente sert de salle de visites pour les familles. Il faut revoir l'organisation du self par rapport : - au respect des mesures d'hygiène, - aux besoins des résidents pendant les repas.	Favorable	Mi-septembre ou début octobre
Résidents et éducateurs mangent à la même table.		Pas possible car le virus circule toujours. Il faut rester prudents. Les éducateurs continuent de manger sur une autre table car ils enlèvent leur masque pour manger.	Favorable	

Sujet	Discussion	Avis de la Direction	Avis du CVS	Calendrier envisagé
Des masques en tissu pour les résidents		Favorable. Protocole d'utilisation à rédiger : - Comment le porter ? - Quand le laver ? - Comment le laver ?, etc.	Favorable	
Toile pour protéger du soleil sur la terrasse de l'unité 1		Une demande avait été faite au magasin WELDOM avant le confinement. Relancer.	Favorable	Immédiatement
Chaleur dans les ateliers		Investissements à prévoir. En attendant, possibilité d'aller dans la salle polyvalente (climatisée) ou dans la salle à manger du personnel.	Favorable	
Achat d'un aspirateur		Bon d'achat signé récemment. À suivre.	Favorable	

<u>Tableaux d'aide à la prise de note</u> (Réunion CVS du 13/11/2020)

Sujet	Discussion	Avis de la Direction	Avis du CVS
Approbation du compte rendu de la dernière réunion		Favorable	Favorable
Repas de Noël au Foyer		Chaque unité peut prévoir un repas. Cela restera cloisonné par groupe avec un menu amélioré préparé par les cuisiniers de l'établissement.	Favorable
Les Weekends en famille		Pour le moment, les séjours familles doivent être d'un minimum de 7 jours et prévoir un test PCR avant le retour dans l'établissement. Une résidente bénéficie d'un retour exceptionnel 1 WE sur 2, sur indications médicales.	Favorable
Les sorties en ville		Elles ne sont pas envisagées pour le moment car les risques sont trop importants. Nous avons conscience que les Usagers ont plus de restrictions que les membres du personnel mais c'est pour les protéger.	Favorable
Demande pour avoir des abris pour les véhicules		C'est inscrit au Plan Pluri annuel d'Investissements, mais les travaux sont reportés en 2021. Cette année, un goudronnage devant les salles d'activités et les groupes 3 et 4 est prévu, à la place.	Favorable
Demande pour replacer la bâche du groupe 1.		C'est en cours et un devis a été demandé à une entreprise mendoise.	Favorable

3. Vie sociale

Tout au long de l'année, le Foyer Lucien Oziol propose des activités, tant sportives, que d'expression, de médiation ou encore de détente et de loisirs.
Cette année, marquée par la crise sanitaire, certaines activités notamment celles qui sollicitaient des intervenants extérieurs ou se déroulant dans d'autres structures ont dû être interrompues. D'autres, telles que les balades/les randonnées, certaines activités d'expression ou de création, ont continué à être proposées aux résidents mais de façon plus ponctuelle, en fonction des présences éducatives et des divers protocoles à respecter.

Présentations des activités et des ateliers proposés au Foyer Lucien Oziol.

Type d'activité	Nom	Fréquence usuelle	Fréquence pendant la crise Sanitaire
Activités physiques sportives	Sport collectif	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Marche santé	3 fois/semaine	Ponctuelle
	Grande et Moyenne Randonnée	4 fois/semaine	Ponctuelle
	Vélo	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Musculation	2 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Piscine à Mende	2 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Tir à l'arc	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
Activités d'expression	Atelier Conte	1 fois/semaine	Ponctuelle
	Atelier Peinture	1 fois/15 jours	Ponctuelle
	Atelier Conte/dessin	1 fois/15 jours	Ponctuelle
	Atelier Ecriture	1 fois/15 jours	Arrêt de l'activité
	Informatique	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Informatique/Journal	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Danse	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Journal	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Atelier « Créa »	1 fois/semaine	Ponctuelle
Activités détente et jeu	Piscine à Saint Germain	2 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Activité Ludo Bar	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité

Activités à visée thérapeutique et de médiation	Balnéothérapie	2 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Snoezelen	2 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Médiation asine	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Equiphoria	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
	Activité « ferme »	1 fois/semaine	Arrêt de l'activité
Autres Activités	Atelier Cuisine	4 fois/semaine	Ponctuelle
	Activité Pâtisserie	1 fois/15 jours	Arrêt de l'activité
	Aide technique aux services généraux	4 à 5 fois/semaine	Arrêt de l'activité

4. Formations et apprentissages

Le RVI 2019 évoquait le projet d'engager le Foyer de vie Lucien OZIOL dans la démarche de **Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels**. Même si l'établissement n'est pas encore formellement inscrit dans cette démarche, il s'y prépare. Ainsi, des travaux de réaménagement du local « lingerie » ont été réalisés début 2020 afin d'accueillir, de manière plus adaptée (postes de travail identifiés, ergonomie, etc.), deux Usagers intervenant en lingerie depuis plusieurs années maintenant. Une nouvelle organisation a été mise en place et permet désormais de programmer des périodes de stage pour d'autres Usagers (convention de stage avec définition des objectifs et bilan en fin de période). De plus, un partenariat avec l'atelier « Jardin – Espaces verts » du Foyer de vie l'Horizon (déjà engagé dans la démarche) a été formalisé pour l'accueil en stage d'un jeune homme. Notre objectif est de pouvoir engager ces personnes, et d'autres peut être, dans le dispositif de RSFP.

Dans le cadre du plan d'action 2020, le COPIL Démarche d'Amélioration de la Qualité (DAQ) devait proposer une **procédure pour les sorties en autonomie** des Usagers. Le COPIL n'ayant pu suffisamment se réunir pour traiter de l'ensemble des axes de travail prévu, cet objectif intègrera le plan d'action 2021. Pour autant, en référence à son projet personnalisé, un jeune homme a pu valider en juin 2020 son **permis piéton**, suite à une préparation proposée par l'auto-école du Pôle Formation de Montrodat. Lorsque la situation sera plus favorable, ce monsieur pourra poursuivre son projet de se rendre seul en ville pour assurer, entre autre, du bénévolat auprès d'une association caritative.

5. Santé

A. *Soins*

Ci-après quelques données, qui permettent une évaluation comparative des prestations y compris extérieures auprès des résidents du Foyer de vie Lucien Oziol.

Depuis plus de vingt ans une place prépondérante est donnée aux suivis médicaux qui sont totalement intégrés au projet personnel de chaque usager. Ces suivis gardent une place importante dans les objectifs du service, qu'ils soient préventifs, à visée diagnostique et thérapeutique. Ces prestations nécessitent une adaptation et une flexibilité du personnel du service.

Quelques chiffres :

HOSPITALISATIONS	
Nombre d'hospitalisation courte	1
Séjours	2

Nombre de jours d'hospitalisation identique à l'année dernière.
1 hospitalisation d'une durée d'une nuit.
Deux hospitalisations de longue durée environ 10 jours.
Les motifs d'hospitalisations sont divers avec : des urgences (urologie, infectiologie, etc).
Les hospitalisations de jour se font avec planification d'un accompagnement. Celles-ci sont dues à des examens ou soins en ambulatoire sous anesthésie locale, régionale ou générale.

ACTES RADIOLOGIQUES	
Première intention	3
Suivi	0
TOTAL	3

Les radios écho fibro, de 1ère intention ou non, sont stables. Essentiellement à visée diagnostique, ces examens permettent le dépistage de nouvelles pathologies ou d'évaluer des traumatismes accidentels.

Suivis classiques de troubles orthopédiques, urologiques, dentaires et effets secondaires de traitement de fond.

EXAMENS BIOLOGIQUES	
Sang	33
Urine	12

Environ les 2/3 de ces examens sont des suivis ponctuels, mensuels, trimestriels ou annuels (évaluation de l'évolution des pathologies, dosages médicamenteux et surveillance des effets indésirables). Le 1/3 restant s'inscrit dans l'élaboration et la confirmation de diagnostics.

SOINS DENTAIRES	
Nbre de visites	68
Nbre de résidents vus	32

25 est le nombre de déplacements au cabinet dentaire du Dr Bonicel à Marvejols.
Chaque résident est vu 3 à 4 fois en moyenne sur l'année avec la visite de dépistage pour les nouveaux résidents.
Ce suivi régulier permet au cours des années de diminuer les pathologies infectieuses aiguës, causes importantes des états dentaires précaires.

L’effort est poursuivi dans la proposition de prothèses dentaires fixes ou mobiles qui améliorent le coefficient masticatoire, la tenue labiale et l'esthétisme.

SPECIALISTES	Première intention	Suivi	Commentaire
Ophtalmologie	1	8	Plusieurs consultations ont été faites au cabinet de ville du Dr Vidal et du Dr Samper.
Neurologie		4	Trois résidents présentant des épilepsies nécessitant un suivi rapproché ont été vus par le Dr Chartier Neurologue.
Gynécologie		6	Les résidentes sont suivies régulièrement tous les deux ans avec examens complémentaires (biologies sanguines et échographies mammaires ainsi que frottis tous les 2 ans). Cette année 6 résidentes ont bénéficié de ce suivi.
Dermatologie	1	3	Trois sont suivis pour surveillance de naevis et une pour couperose et vitiligo.
Médecine Physique	1		Bilans ponctuels de médecine physique à visé d'aménagement des matériels préexistants (orthèses, etc.) et/ou de proposition de nouveaux matériels.
Médecin Expert	1		Mise en place d’une mesure de protection pour une nouvelle résidente.
Orthophonie			
Oculariste			
Génétique		1	Deux résidentes sont suivies sur Montpellier et c’est la famille qui s’occupe de ce suivi.
Oncologie			
Orthoprothésiste		3	
Chirurgie			

Cardiologie		3	Trois résidents pour suivi cardiologique.
ORL		17	
Pneumologie		1	
Pré-Anesthésie			
Gastro	1		Une personne a bénéficié d'une consultation de ce spécialiste pour troubles du transit.
Endocrino Diabsat			
Urologie & Néphrologie		2	
TOTAL	Première intention : 5 Suivi : 48		

Baisse cette année 2020 du nombre d'actes de suivis et de première intention qui restent indispensables à une prise en charge médicale et paramédicale de qualité à cause du Covid 19 et du confinement.
Quelques enseignements essentiels de l'action paramédicale au sein de l'institution en 2020 :

- Séances de kinésithérapie annuelles pour deux résidentes et ponctuelles pour deux résidents.
- Deux résidents sont appareillés et nécessitent un suivi audioprothésiste.
- Deux résidents sont suivis par la pédicure 1 fois par trimestre.
- La prise en compte de la douleur par l'intermédiaire de son évaluation sous forme d'échelle visuelle ou Algoplus adaptée à la population accueillie.
- Les séances de « massage bien-être » à la charge du résident ont été mises en place pour un résident refusant la prise en charge par la kinésithérapeute.
- La collaboration est pérennisée pour gérer les consultations des résidents en situation de handicap : Handiconsult 48, Marvejols et Mende.
- Cette année encore des ruptures de fabrication des laboratoires qui nous oblige à adapter des traitements avec des médicaments de substitution.

En 2020, continuité dans la sécurisation du circuit du médicament avec la prestation des officines de pharmacie par la Préparation des Doses à Administrer (PDA).

► LA NEURO PSYCHOLOGUE

	En moyenne sur l'année 2020
	Nombre d'Usagers
Suivi bi-hebdomadaire	4
Suivi hebdomadaire	5
Suivi à la demande	9
Suivi familles	4
Total	22

La psychologue est présente à mi-temps sur la structure à raison de deux demi-journées et une journée complète par semaine.

Il est à noter que l'année 2020 a été perturbée par les confinements en lien avec la COVID-19 mais il est important de mettre en évidence que les suivis se sont poursuivis par téléphone et par entretien en visioconférence lorsque les entretiens en présentiel n'étaient pas possibles. De même, un lien avec toutes les familles était réalisé de manière hebdomadaire.

La principale activité concerne les suivis psychologiques. Ces suivis se centrent principalement sur les axes des projets personnalisés des Usagers ainsi que sur les difficultés pouvant être rencontrées au quotidien au sein de la structure.

Les quatre suivi bi-hebdomadaires concernent des résidents ayant des problématiques particulières affectant de manière importante leur quotidien (deuil, traumatismes anciens, non acceptation du handicap) et pour un des suivis bi-hebdomadaire, l'objectif était de développer un outil de communication non verbal pouvant faciliter les interactions sociales de la personne.

Les suivis hebdomadaires concernant 5 résidents permettent d'assurer l'équilibre psychologique des Usagers et de leur permettre de bénéficier d'un espace d'écoute et de verbalisation. Ces suivis hebdomadaires se concentrent sur des axes de travail définis avec la personne et en lien avec son projet personnalisé.
Les suivis à la demande concernant 9 Usagers sont relativement fréquents et interviennent sur des problématiques identifiées et généralement cycliques dans le fonctionnement de la personne. Selon les problématiques ciblées, une seule séance peut être proposée ou bien un suivi sur du court terme avec quelques rencontres sur un temps limité.

Au niveau des suivis famille, quatre familles ont des entretiens réguliers avec la psychologue en présentiel ou par téléphone afin d'effectuer des suivis en lien avec les difficultés rencontrées par celles-ci en lien avec le quotidien et le handicap de leur proche.

Durant cette année 2020, le Foyer a investi dans la WAIS IV permettant de réaliser des évaluations de l'efficience intellectuelle. Certains bilans ont pu être effectués pour des Usagers afin de cibler leurs forces, leurs faiblesses et leur niveau de compréhension dans le but d'améliorer la prise en charge qui peut leur être proposée au sein de l'établissement. Ce type de bilan est également intéressant pour un Usager ayant intégré un ESAT et permet donc de mieux cibler ses compétences afin de pouvoir adapter au mieux son poste.

B. *Actions de promotion de la santé*

Actions de prévention et maintien en santé autour de l'hygiène alimentaire

Objectifs :

⇨ Apprendre les savoirs de base en termes d'équilibre alimentaire.
⇨ Transmettre des éléments de connaissance sur les aliments du quotidien.
⇨ Encourager les résidents à la consommation de certains aliments.
⇨ Accompagner les résidents à avoir une bonne hygiène alimentaire pour être en bonne santé.

Eléments descriptifs :

⇨ Apprendre à manger doucement.
⇨ Surveillance du poids et après consultation chez le généraliste prescription d'un régime hypocalorique.
⇨ Parfois besoin d'une consultation chez une diététicienne et nutritionniste.
⇨ Encourager à la pratique sportive.

Prise en charge de la douleur

Objectifs :

⇨ Évaluation des fiches de la douleur pour chaque résident à l'aide du personnel éducatif.
⇨ Transmettre les fiches sur les groupes et expliquer leur utilisation.

Eléments descriptifs :

⇨ Informer le personnel éducatif sur l'utilisation des fiches.
⇨ Mise à disposition des fiches nominatives sur les groupes respectifs remplis quand le résident est analgésique et algique ; mais aussi des fiches vierges pour l'évaluation en cas de douleur.

Le service soin du Foyer de vie Lucien OZIOL assure, organise et coordonne le suivi médical de l'ensemble des 32 Usagers en lien avec les différents praticiens et le Dr Thomas, psychiatre de l'établissement.

L'aide-soignante et l'infirmière créent et mettent à jour les dossiers médicaux pour chaque résident. En ce sens, le dossier unique de l'Usager a été informatisé au cours de l'année 2018. L'aide-soignante et l'infirmière ont donc procédé à la saisie et à l'enregistrement des ordonnances sur le logiciel Ogirys ainsi qu'à la mise en place des fiches de liaison d'urgence. L'ensemble des éléments médicaux du dossier sont intégrés au fur et à mesure aux données du logiciel ainsi que la GED.

Un lien régulier est fait avec les médecins traitants. La structure ne comptant pas de médecin généraliste au sein de ses salariés, les Usagers désignent un médecin traitant. Le service infirmerie, lorsque cela est nécessaire, accompagnent le résident chez son médecin. Une visite médicale annuelle est faite pour chacun.
Le service infirmerie organise et planifie les rendez-vous du médecin psychiatre, qui est présent tous les mardis matin.

L'aide-soignante et l'infirmière font le recueil de données afin de fournir des éléments nécessaires au diagnostic et suivis somatique et psychiatrique. Ce rôle est d'autant plus important que la déficience, les troubles de la communication et/ou la psychopathologie de certains résidents peuvent engendrer une entrave à pouvoir signifier ou localiser une douleur du fait d'un schéma corporel défaillant. De ce fait, l'interrogatoire est souvent difficile, erroné voire impossible.
L'infirmière effectue la surveillance des traitements, garantit l'observance de celui-ci. L'infirmière assure le recueil du consentement et fait l'information au patient afin que l'alliance thérapeutique soit optimum.
L'acceptation du soin et l'adhésion de la personne à sa prise en charge médicale passent par une explication simple par des professionnels ou par des personnes en qui elle a confiance.
La prise en compte du point de vue de l'entourage et de la famille reste un levier dans l'accompagnement médical. De ce fait, le lien avec les familles et représentants légaux représente une part importante du temps de travail.
Les familles sont de plus en plus désireuses d'assurer ou d'être tenues informées du suivi médical ou para médical de leur proche. Dans le cadre de ce partenariat, il est essentiel d'entendre les demandes de la famille.
La limite à cette collaboration étant le cadre à donner dans le partage de l'information compte tenu du statut d'adulte des Usagers.

Les réorientations, admissions ou stages obligent à développer le partenariat avec les autres établissements médico-sociaux.
Le service infirmerie doit transmettre les éléments du dossier nécessaire à la continuité des soins, ordonnances, liens et contacts téléphoniques avec les professionnels.

La pénurie d'offre de soin et la difficulté d'accès au soin des Usagers exigent que le service soin développe le partenariat et la collaboration avec les structures sanitaires. L'accompagnement par un professionnel de l'établissement est indispensable, garantissant ainsi la bonne transmission d'information et surtout l'adhésion des Usagers au soin, souvent vécu comme intrusif.

Pour les hospitalisations en psychiatrie nous avons recours à l'UAPP à Mende et à l'EPSM de St Alban.

Le service soins assure l'accompagnement lors des consultations (diagnostic, radiologique, spécialiste, dépistage, suivi, prévention, etc.).

Nous réalisons des entretiens individuels, écoute active, soin de « bobologie » ; prise en compte de l'expression des signes de souffrance physique mais aussi psychique. Ce travail est effectué afin d'apaiser les tensions et donc diminuer les passages à l'actes auto ou hétéro-agressifs ou actes de violences. Un lien étroit est fait régulièrement avec l'équipe pluridisciplinaire lors de réunions ou rencontres informelles.
Le projet de chaque Usager est au cœur des préoccupations, ainsi le partage de l'information est important. L'échange avec les équipes de proximité et la prise en compte de la santé est un élément incontournable dans les objectifs et actions à mener avec chaque Usager quel que soit son projet.

Le service soins gère et organise le suivi et la bonne transmission des ordonnances à la pharmacie laquelle distribue les traitements (PDA) de tous les Usagers. Le fait d'avoir délégué cet acte oblige le service infirmerie à anticiper tout séjour extérieur ou changement 1 semaine à 15 jours à l'avance. La réactualisation des traitements est effective quelques jours après la modification dépendamment de la disponibilité et réactivité de la pharmacie.

Les actes prescrits (bilans sanguins, pansements, injections, sondes vésicales, etc.) sont réalisés par l'infirmière mais en cas d'absence, nous faisons appel à un cabinet d'infirmiers libéraux de ville. Un travail de coordination et d'anticipation est incontournable pour une bonne collaboration.

Des actions de préventions sont menées ponctuellement au cas par cas à la demande ou en fonction des besoins identifiés (sexualité, éducation thérapeutique, sensibilisation et prévention en santé publique).

L'infirmière participe plusieurs fois par an aux réunions infirmières organisées par l'association gestionnaire. Ces rencontres permettent de faire remonter les besoins en formation mais aussi d'accéder aux informations et évolutions du métier et des politiques médico-sociales.

L'infirmière crée en collaboration avec les médecins généralistes et le médecin psychiatre de l'établissement des protocoles individuels afin de garantir une prise en charge médicale sécurisée.
La mise à jour et la réactualisation de ses protocoles est de la responsabilité de l'infirmière.

Nous avons recours régulièrement à l'EATU (Etablissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence) pour accueillir certaines personnes nécessitant un séjour de répit.

Le service soin travaille en étroite collaboration avec la chef de service afin de coordonner et de prendre en compte l'ensemble des besoins de chaque Usager, échange d'informations, organisation et fonctionnement institutionnel, participation aux réunions. La communication et la cohérence permettant de respecter la place de chacun.

6. Activités citoyennes / Inclusion

Contrairement aux années passées, nous n'avons pu participer à la journée citoyenne organisée annuellement par la ville de Marvejols.

Pour autant, même si l'année 2020 a pu freiner les démarches inclusives et citoyennes prévues au sein de l'établissement, elle a aussi permis de démontrer les capacités de chacun (Usagers et professionnels) à respecter les mesures barrières et de confinement. Il s'agissait bien en tant que citoyens de « se protéger et protéger les autres ».

L'établissement est engagé dans une réflexion sur de nouvelles offres de services qui pourront faciliter le maintien d'Usagers en proposant des accueils de jour au sein du Foyer en plus du CAAJ de Mende, des accueils séquentiels, des accueils sur des temps de weekends, etc.

Tableau récapitulatif des activités et accompagnements en lien avec les activités citoyennes et Inclusion :

Conseil à la Vie Sociale	Participation à deux réunions dans l'année (au lieu de trois prévues habituellement).	4 Usagers élus
Participation à la vie institutionnelle	Participation à une réunion DAQ dans l'année (au lieu de cinq prévues habituellement).	2 Usagers élus
Actions citoyennes et d'entraide	Participation hebdomadaire à une Association caritative, du 01/01 à la mi-mars, date du 1er confinement.	1 Usager

7. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

Chaque année, le Foyer Lucien Oziol propose aux Usagers qu'il accueille de pouvoir bénéficier de séjours vacances.
Il y a deux types de vacances : celles organisées et encadrées par des organismes de vacances adaptées tels que Handiligue, CDSA, Vi'La Margeride et celles proposées en interne et encadrées par les professionnels de l'établissement.

Quelle que soit leur forme, les séjours vacances revêtent une grande importance pour les résidents. Ils leur permettent comme pour tout un chacun, de s'évader de la vie institutionnelle, de faire de nouvelles rencontres et de découvrir de nouveaux lieux ou activités.

Cette année, du fait de la crise sanitaire due à la Covid-19, les résidents n'ont pas pu bénéficier de l'ensemble de ces prestations. En effet, les séjours programmés en début d'année 2020 ont pu être réalisés, mais à partir de mars 2020 la plupart des séjours avec des organismes extérieurs ont été annulés. Il n'y a qu'un résident qui a fait le choix cet été de partir sur un séjour d'une semaine avec l'UCPA-APF.
Pour permettre à ces Usagers de pouvoir bénéficier de vacances répondant aux contraintes de la situation sanitaire, l'établissement a fait le choix, cet été, de louer un gîte sur deux semaines afin d'y organiser, en coordination avec le Foyer de l'Horizon, des séjours de 3 jours, renouvelables. Ces camps ont été proposés à l'ensemble des résidents présents dans l'établissement à cette période et encadrés par les professionnels de la structure.
Pour la période des fêtes de fin d'année, le Foyer Lucien Oziol a permis aux 8 résidents ne partant pas en famille, de bénéficier d'un séjour d'une semaine avec l'organisme VAO (Vacances Adaptées Organisées), à Montrodat.

Des séjours adaptés ont été réalisés avec des organismes extérieurs et financés par l'établissement.

ORGANISMES	***Dates***	***Nombre de personnes bénéficiaires***	***Durée moyenne des séjours***
Vi'La Margeride	18 au 24 février 2020	2	7 jours
Vacances Adaptées Organisées	26 décembre 2020 au 2 janvier 2021	8	8 jours
UCPA-APF	12 au 18 août 2020	1	7 jours

L'établissement a également proposé et financé des camps :

INTITULÉS DU CAMP	***Dates***	***Lieu***	***Nombre de personnes bénéficiaires***	***Durée moyenne des séjours***
Camp Neige (encadrement CDSA)	8 au 10 janvier 2020	Le Lioran	6	3 jours
Camp d'été (encadrement personnel du Foyer)	17 au 31 juillet 2020	La Canourgue	14	3 jours
			8	6 jours

La crise sanitaire vient interroger les organisations traditionnelles de séjours vacances. Ils ne seront pas forcément remis en cause mais les alternatives proposées cette année ont été réellement appréciées. Nous allons repenser à partir d'un recueil de souhaits, l'offre relative aux séjours vacances.

8. Transport

La question des transports représente un des enjeux majeurs en termes de développement et d'attractivité de l'établissement. L'évolution des publics, de leurs origines géographiques, les réponses de proximité et les nouvelles offres de services, impliquent de nouvelles modalités d'accompagnement qui doivent être autant d'occasion de permettre l'acquisition de nouvelles autonomies pour les Usagers.

L'établissement n'est pas en charge des transports pour convenance personnelle. Certains bénéficient d'une « Prestation de Compensation du Handicap Transport » utilisée dans le cadre de leur retour au domicile de leurs proches. Un Usager, originaire de l'Hérault, a pour habitude d'utiliser une plateforme de covoiturage pour rejoindre sa famille. D'autres ont pu cofinancer un taxi pour réduire les coûts de transports. Pour ces dernières modalités de transport nous avions pu adresser aux compagnies de taxis concernées notre cahier des charges lié aux mesures barrières (COVID19).

La question des transports est plus complexe pour les personnes qui fréquentent l'Accueil de Jour. Toutes trois originaires du bassin de vie de Mende, et en dépit de l'obtention de la PCH Transport, le covoiturage ou la mutualisation d'un transport collectif n'a pas été possible. De plus le maintien du lien CAAJ-Foyer est essentiel et il peut impliquer des trajets supplémentaires.

Les personnes ont établi des modalités de transport en partenariat avec les autres établissements engagés dans le projet d'accueil de jour mutualisé (le FAM l'Enclos et la MAS de Booz). Cette problématique a notamment encouragé la mutualisation de l'action avec l'Association « Les Résidences d'Olt ».

Au regard des infrastructures de transport sur le territoire, des actions alternatives sont déployées : covoiturage ou mutualisation de taxi.

Au-delà de la diversification des modes de transports proposés, nous avons, comme nous l'avions réalisé pour le dispositif enfance, inscrit dans la DAQ l'élaboration d'une procédure de sortie en autonomie qui sera elle-même un point spécifique dans les projets personnalisés.

Tableau détaillé des véhicules de l'Etablissement :

Type de véhicules	Nombre de places	Dont places adaptées
Renault Kanggo	2	0
Peugeot Boxer	9	0

Peugeot Expert	9	0
Citroen Berlingo	7	0
Peugeot Expert Traveller	9	0
Peugeot Partner	5	0
Peugeot Expert Traveller	9	0

1 véhicule 9 places est détaché au CAAJ sur la ville de Mende. Le parc automobile est rénové selon le PPI.

9. Restauration

REPAS SERVIS PAR LA CUISINE			REPAS SERVIS PAR L'ATELIER CUISINE
Usagers	Accompagnants	Autres	405
17 711	3 649	2 111	
Total :	**23 471**		**405**
Total général : 23 876			

Le Foyer de Vie Lucien OZIOL dispose d'un service de restauration autonome ; 3 cuisiniers à temps plein réalisent les menus, les commandes et le protocole de suivi et validation de la facturation, la préparation des repas, le suivi du Plan de Maîtrise Sanitaire, etc. Deux réunions de service se sont tenues courant 2020 permettant d'ajuster les organisations.

Ce service doit permettre au FLO de valoriser les modalités d'accueil, la qualité de la restauration et la volonté associative d'œuvrer dans ce sens. Cette cuisine doit aussi permettre de diversifier les offres d'activités et de valorisation des apprentissages pour les résidents. Une réflexion doit être engagée sur ces points-là.

Jusqu'à la mi-mars, date du premier confinement, le déjeuner était servi sous forme de self-service (choix des entrées et des desserts). L'ensemble des Usagers se retrouvait alors en salle polyvalente. Le diner était, lui, préparé en liaison froide et consommé sur les lieux de vie. Les mesures sanitaires (respect des distanciations entre autres) nous ont contraints à supprimer les repas en salle polyvalente. Ainsi, depuis le mois de mars 2020 et encore aujourd'hui, l'ensemble des repas sont pris sur les unités de vie. Les éducateurs prennent leur repas en la présence des Usagers mais sur des tables isolées (moment de retrait du masque). La question de la réouverture du self a été abordée par les Usagers élus lors de la réunion CVS de juillet 2020. Au vu du contexte, nous ne pouvions y donner de suite favorable, d'autant que la salle polyvalente sert de salle de visites pour les familles. Pour autant, la période de confinement a été propice à la réflexion du COPIL DAQ sur les conditions de réouverture du self en termes de respect des mesures d'hygiène mais aussi de besoins des Usagers pendant les temps de repas. Pour satisfaire, autant que possible, aux attentes de la majorité, il a été décidé de repenser l'aménagement de la salle en installant des claustras (plus d'intimité), en déplaçant la table de ping-pong et le billard dans une autre pièce (créer une salle dédiée aux jeux). Pour ceux à qui ce temps encore plus collectif peut peser, il est proposé de se présenter au self avant 12h (à formaliser lors de la réunion de projet personnalisé).

Tel que prévu en 2019, le Plan d'Investissement a permis d'améliorer la qualité des repas servis et les conditions de travail et de sécurité du personnel en cuisine, avec l'acquisition d'un appareil multifonctions de haute technologie de type « VarioCooking ».

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

Il apparaît que le projet d'établissement ou de service doit être considéré comme le référentiel de la démarche. En effet, ce dernier contient les valeurs et principes irriguant l'intervention auprès des Usagers, les actions menées et les améliorations structurelles à venir au profit des personnes accompagnées ou à accompagner.

La démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques ne doit pas seulement concerner l'accompagnement direct des personnes en situations de handicap mais également les services dits « support » tels que les Ressources Humaines, la Gestion, les Systèmes d'information, la Comptabilité, etc. La démarche s'appuie sur des outils partagés afin d'assurer sa cohérence, notamment les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (ANESM et/ou HAS notamment), le Dossier Unique de l'Usager, etc.

La construction à poursuivre consiste à rechercher une organisation opérante harmonisée entre les établissements et services de l'Association. Le rôle de chaque acteur tend par conséquent à répondre à cette ambition.

- Directeur : il est celui qui impulse et décide. Il fixe les orientations de travail du Copil à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et proches, de l'analyse des fiches de déclaration d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité émises par le CoPil (groupe de travail, rencontres, etc.).

- Chef de services : il assure l'animation et la coordination de la démarche qualité, co-organise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le référent « CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Participe à l'élaboration de la politique qualité. Assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

- CoPil « Qualité » : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées.
Son rôle n'est pas de conduire l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la direction et de conduire lesdits travaux.

Composé de 6 membres issus des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Afin de faire de la démarche une culture institutionnelle, il apparaît nécessaire que chaque salarié puisse être éligible. Le mandat de membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouvelé par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

- Référent « CoPil » : il est désigné par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.
- Secrétariat : chargé de « l'assurance qualité » : collecte de documents, classification, mise en forme, suivi, etc.
- Usagers : au-delà de ceux membres du CoPil, les Usagers sont conduits à participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques. Cette participation est à déterminer au sein de chaque établissement ou service : elle peut être active (questionnaire de satisfaction, plaintes et réclamations, déclaration d'évènements indésirables, etc.) ou passive (besoins collectifs repérés dans les projets personnalisés, recueil/observation par les professionnels, retours des proches, etc.).
- Familles/représentants légaux : peuvent être conduits à participer à la démarche via des recueils d'information.
- CVS : selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche. Il est informé des actions menées.
- Groupes de travail : peuvent être mis en place par la direction sur proposition du CoPil ou d'autres acteurs.
- Direction Générale : traite les remontées d'informations quant aux orientations, aux actions menées, aux outils mis en place, à la durée de validité des outils, aux comptes rendus de CoPils, aux comptes rendus de CVS, de CSSCT, aux plans de formation, etc. Participe à la création des outils nécessaires à la démarche, assure la formation des membres du « CoPil Qualité », coordonne les actions menées par les établissements et services, propose des orientations associatives, participe à la démarche lorsque cela est opportun en appui des acteurs.

Nous pouvons néanmoins ajouter à celui-ci les actions plus minimes menées sur l'année et recensées dans le Plan d'Amélioration Qualité.

Début 2020, le CoPil a été renouvelé. Il est composé de deux Usagers, d'une monitrice éducatrice, de l'assistante de service social, d'un cuisinier et de la chef de services. Il n'a pu se réunir qu'une seule fois, en septembre 2020. L'ordre du jour de cette rencontre était :

- Améliorer l'utilisation du self.
- L'accès des familles et proches à l'établissement.
- La procédure de sortie en autonomie.

Cette dernière thématique n'a pu être abordée lors de la rencontre et est reportée à 2021.

2. Réalisation des Evaluations internes et externes

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est réalisée.
Date du dernier rapport d'évaluation interne : **2008**
Date du dernier rapport d'évaluation externe : **2014**

Formalisation et suivi

La démarche d'évaluation continue est formalisée.
La démarche d'évaluation continue de la qualité est retracée chaque année dans le rapport de vie institutionnelle.

3. Retour sur le plan d'actions 2020

A. *Le plan d'action*

AXE D'AMELIORATION	REALISE Oui / Non	OBSERVATION
Actualisation du projet d'établissement	Non	Report du fait de la crise sanitaire
Pérennisation du CAAJ	Oui	À poursuivre avec la finalisation du projet de service
Poursuite du Plan de Formation pour l'accompagnement des personnes avec TSA	Oui	Formation « F15 Autisme, évaluation et interventions organisationnelles » réalisée en octobre 2020
Projet groupe de parole « Accompagnement à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle »	Non	Report du fait de la crise sanitaire
Poursuite de la méthode Montessori	Oui	Formation de l'équipe technique, une journée, en décembre 2020 en vue de la formation en intra du 12 au 14/01/2021
Mise en place d'une procédure d'évaluation et de suivi des projets personnalisés	Oui	Avant la mi-mars 2020 puis à nouveau en fin d'année, une réunion de suivi de projet personnalisé est organisée par semaine. De même, chaque projet est normalement actualisé annuellement. En 2020, 10 projets ont répondu à cet objectif et 3 ont été élaborés pour une 1ère fois.

B. *Le réalisé*

- Pérennisation du CAAJ : l'accueil des Usagers en externat a pu se poursuivre en 2020 sous diverses formules, selon l'évolution de la situation sanitaire. Ainsi, avant la période de confinement, les Usagers étaient accueillis en début de semaine (lundi et mardi) au Foyer Lucien OZIOL à Marvejols et le reste de la semaine (du mercredi au vendredi) au CAAJ à Mende. Après cette date, et en vue de limiter les allées et venues quotidiennes, les personnes ont été accueillies exclusivement à Mende, du mardi au vendredi. Cette organisation perdure encore aujourd'hui. Cette modalité d'accompagnement proposée par le Foyer Lucien OZIOL répond aux besoins et attentes des personnes qui fréquentent le CAAJ ainsi qu'à leurs familles.
  En partenariat avec les équipes de l'Association « les Résidences lozériennes d'Olt », un projet de service est rédigé ; sa finalisation est prévue début 2021. Ce document prévoit, entre autres, les perspectives d'évolution du service pour les années à venir (recherche de locaux plus adaptés, augmentation des capacités d'accueil et des plages horaires d'ouverture, etc.).
  Mise en œuvre des coopérations entre le Foyer de vie Lucien OZIOL et le Foyer de vie l'Horizon sur les activités « Jardin/ espaces verts » (via une convention de stage pour un Usager) avec amorce d'une entrée dans le dispositif de RSFP.
- Réflexion engagée, dans le cadre des travaux du CoPil DAQ, sur les modalités d'accès des familles à l'établissement ainsi que sur l'organisation du self.

C. *Le non réalisé et explication*

- Actualisation du projet d'établissement : reportée à 2021 du fait de la crise sanitaire. Nous souhaitons mener ce travail en partenariat avec les équipes du Foyer de vie l'Horizon et avec le soutien d'une intervenante extérieure.

- Procédure de sortie en autonomie des Usagers, protocole d'évaluation de la douleur, centralisation et actualisation des classeurs « Projets d'activités », « Procédures » et « Démarche qualité » : thématiques inscrites au plan d'action du CoPil DAQ mais qui n'ont pu être abordées du fait des confinements successifs (une réunion du CoPil en 2020).

4. Plan d'actions envisagé année 2021

ORIGINE	*AXE D'AMELIORATION*
PE	Finalisation du projet de service du CAAJ, ouverture de places d'accueil de jour au Foyer Lucien OZIOL à Marvejols, en complément des 3 places du CAAJ à Mende (qui accueille, depuis le 01/01/2021, 4 personnes)
PE	Prévoir une offre d'accueil de jour au sein du Foyer en complément de celle du CAAJ Mende
	Réétudier l'opportunité d'une mutualisation des places d'accueil de jour entre les Foyers de vie
PE	Procédure de sortie en autonomie à finaliser
PE	Actualisation des projets d'ateliers
PE	Mise en place d'un dispositif de RSFP
PE	Livret d'accueil à actualiser en double version (classique et FALC)
PE	Protocole d'évaluation de la douleur à finaliser
PE	Formation sur la communication des personnes non verbales
PE	Finalisation du travail engagé sur l'accès des familles à l'établissement
PE	Finalisation du travail engagé sur la réorganisation du self

5. Focus outils

OUTILS	FAIT OUI/NON	REVISION - VALIDATION
Projet d'Etablissement	OUI	2015/2019
Livret d'accueil	OUI	Avril 2017
Règlement de Fonctionnement	OUI	Avril 2014 Version du 17/10/2018, traduite en FALC
Contrat de séjour-DIPC	OUI	2012

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

Malgré le contexte de crise sanitaire, nous avons, cette année encore, accueilli divers profils de **stagiaires écoles**. Deux personnes en formation « Accompagnant Educatif et Social » et une en formation « Moniteur Educateur » ont finalisé leurs stages au Foyer Lucien OZIOL courant du 1er semestre 2020. Une étudiante en 1ère année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social n'a malheureusement pas pu achever son stage sur consignes de son établissement de formation. En février 2020, une étudiante en 2ème année de licence STAPS a bénéficié d'une semaine de mise en situation professionnelle auprès de l'éducateur sportif du Foyer. Enfin, nous avons accueilli une étudiante en 1ère année de formation d'Educateur Spécialisé. Son stage, en alternance avec l'école de formation, a débuté le 26/10/2020 pour s'achever le 15/01/2021. Nous favorisons l'accueil de stagiaires écoles car ce sont de nouveaux regards posés sur nos pratiques, nos organisations, de nouvelles dynamiques qui, nous le croyons, peuvent permettre de lutter contre des phénomènes de maltraitance.

La **gestion des ressources humaines** contribue également à la lutte contre la maltraitance et à favoriser les conditions d'une bientraitance. L'organisation des remplacements pour absences du personnel se construit en prenant en compte les besoins des Usagers et leur niveau de déstabilisation, d'inquiétude, d'inconfort liés à la nouveauté des visages. À cet effet, deux journées de doublure (horaire matin et horaire soir) sont prévues pour les nouveaux personnels éducatifs. L'onglet « Habitudes de vie » du logiciel OGIRYS est complété pour chaque Usager et actualisé lors de la réécriture de leur projet personnalisé. Une fiche récapitulative des informations essentielles concernant l'accompagnement quotidien des personnes est disponible dans le bureau de chaque équipe éducative. Il s'agit bien là de favoriser, autant que possible, la continuité des accompagnements.

De même, d'autres démarches participent à cette nécessaire vigilance telles que les **réunions cliniques** (hebdomadaires), les **réunions d'actualisation et de suivi des projets personnalisés** (annuelles) mais aussi les **formations** proposées aux professionnels (tableau ci-dessous).

Thèmes de la formation	Durée en heures	Nombre de professionnels concernés	Total en heures
Risque incendie et SSI	**2h**	**7**	**14**
Recyclage SST	**7h**	**6**	**42**
Habilitation électrique	**10h30**	**2**	**21**

F15 Autisme, évaluation et interventions organisationnelles		**19**	**189**
TOTAL			**266h**

Le contexte de la crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser certaines formations prévues pour 2020, à savoir :

Thèmes de la formation	Durée en heures	Nombre de professionnels concernés	Total en heures
Formation initiale SST	**14h**	**5**	**70**
Formation économique et sociale CSEE	**18h**	**1**	**18**
F2 Autisme	**35h**	**2**	**70**
Initiation à la santé mentale et aux troubles psychiques	**7h**	**1**	**7**
AFGSU 2 – Recyclage	**7h**	**1**	**7**
Manipulation de charges lourdes	**7h**	**1**	**7**
TOTAL			**179h**

2. Actions de gestion des risques

Le bilan des **Fiches de déclaration des évènements indésirables (FDEI)** concerne les fiches réceptionnées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 au Foyer de Vie Lucien OZIOL, soit **5 fiches recensées.**

Il a pour objet de :

- Suivre l'évolution des déclarations des évènements indésirables.
- Mettre en relief les thèmes les plus fréquents soulevés par les fiches dans les FSEI et développer les actions de prévention.
- Faire un retour à l'équipe et à la CSSCT, dans un souci de transparence, d'appropriation et d'amélioration de l'outil.
- Proposer des actions à mener pour améliorer la qualité de l'accompagnement des Usagers et promouvoir des pratiques inscrites dans une politique de bientraitance.

L'analyse des 5 fiches recensées a été réalisée par la Chef de Services à l'appui de la rencontre de la Commission de Retour d'Expérience (CREx) du 08/01/2021. Ce nombre très bas peut paraître paradoxal dans ce temps de crise sanitaire. Il est surprenant et doit être analysé plus finement avec du recul et une information sera peut-être à renouveler auprès des professionnels. Les résultats de cette CREx seront présentés à la CSSCT au cours du premier trimestre 2021.
L'ensemble des FEI a fait l'objet d'un retour à la personne déclarante (en référence à l'Accord sur la Qualité de Vie au Travail).

PLAN D'ANALYSE FEI - Année 2020
à l'appui du compte-rendu de la Commission de Retour d'Expérience (CREx) du 08 01 2021
au Foyer de vie Lucien OZIOL

Pour rappel, la CREx est une **démarche organisée et systématique** de recueil et d'analyse méthodique des **évènements indésirables** en vue de comprendre ce qui s'est passé et d'éviter de reproduire une situation comportant un risque. La démarche vise l'amélioration de la qualité des services rendus aux Usagers et la limitation des risques de quelque nature soient-ils.

3 rencontres d'analyse de ces fiches auraient dû être organisées courant 2020, selon le planning suivant, posé depuis 2 ans maintenant par les membres de la CREx :

- Avril de l'année N.
- Septembre de l'année N.
- Janvier de l'année N+1 (l'objectif étant de renseigner le RVI sur l'année complète).

Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis de respecter ce calendrier. Seule, la rencontre du 08/01/2021 a pu être organisée, venant traiter de l'ensemble des FEI de l'année 2020 écoulée.

La composition de la CREx est la suivante :

- Educatrice spécialisée en charge de coordination.
- Comptable et élue titulaire au CSEE.
- Chef de services.

L'aide-soignante, est absente le jour de la CREx annuelle car en congés, préalablement à son départ en retraite au 01/02/2021. Il convient donc de prévoir son remplacement pour l'année à venir. De l'avis de tous, la présence d'un personnel du Service Soins à cette instance est primordiale. La place de cette professionnelle sera donc occupée par son ou sa remplaçante.

Les objectifs de la CREx restent :

- Analyser de façon continue les FEI.
- Évaluer leur gravité.
- Repérer les causes.
- Identifier des mesures correctives, des axes de prévention à soumettre à l'équipe technique.

Un tableau de suivi des FEI est mis en place. Les données sont renseignées, permettant à la CREx d'analyser les fiches selon des critères bien précis.
En séance, les membres de la CREx s'attachent à compléter, pour chaque FEI, **l'estimation de la gravité (de 1 à 4) ainsi que le traitement de la déclaration**.

1- Analyse des FEI 2020:

Date de la première FEI de l'année : 03/03/2020

Date de la dernière FEI de l'année : 28/07/2020

Nombre de FEI en 2019 : 35
Nombre de FEI en 2020 : 5
} Soit – 30 fiches de 2019 à 2020.

Classement des FEI par mois :

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2014	1	6	0	8	7	1	3	2	0	7	12	4	**51**
2015	3	9	11	3	2	1	3	2	8	4	3	6	**55**
2016	7	8	11	2	5	11	10	3	4	4	6	9	**80**
2017	9	12	8	3	7	11	14	10	8	7	10	9	**108**
2018	11	5	12	11	4	6	3	5	7	11	6	4	**85**
2019	1	5	3	6	2	5	2	2	4	1	3	1	**35**
2020	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**

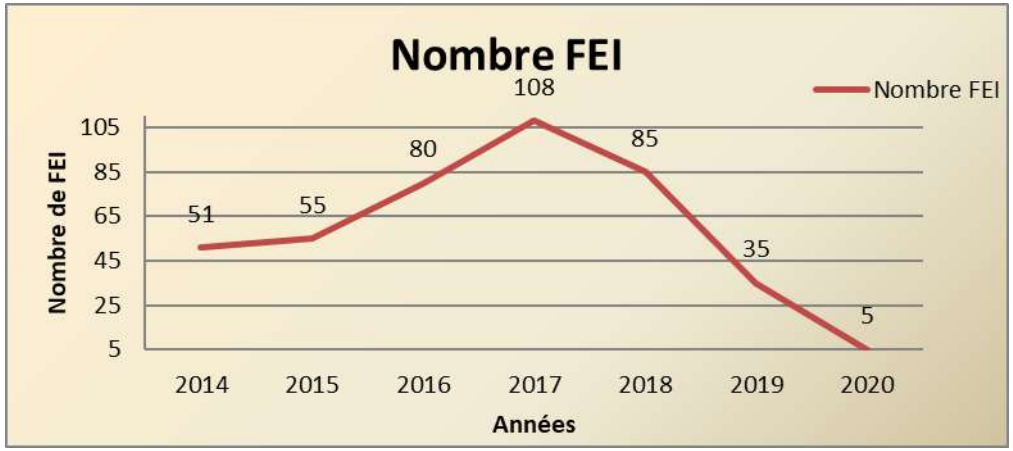

Exploitation des données :

En 2019, nous faisions le constat d'une meilleure appropriation du logiciel OGIRYS (Dossier Unique de l'Usager informatisé) en matière de transmission d'informations. En 2020, cela se confirme. L'outil est largement utilisé s'agissant des transmissions, des observations professionnelles, des projets personnalisés et de leur suivi. Cette appropriation de l'outil par les équipes est importante, au service des projets de vie des Usagers que nous accompagnons. Pour autant, n'aurait-elle pas pris le pas sur la rédaction de FEI ? Pour exemple, l'oubli du traitement préparé pour le séjour en famille d'un Usager aurait aussi dû faire l'objet d'une FEI. Cet évènement relevait d'un niveau 3 de gravité car a nécessité l'intervention de plusieurs tiers (Pharmacie du domicile de la maman, etc.). À noter toutefois, que les évènements ne sont pas restés sans suite. Ils ont été tracés via OGIRYS (alimentation du dossier de l'Usager) mais auraient dû aussi relever d'une FEI.

Comment redonner donc du sens et de l'intérêt aux fiches d'évènements indésirables ?

Il apparait peut-être intéressant de diffuser à nouveau le « guide » rédigé par le COPIL Qualité en mars 2019, permettant à chacun de mieux choisir l'outil (transmissions, observations professionnelles ou Fiches d'Evènements Indésirables) correspondant à l'information à transmettre.

Le présent compte-rendu sera diffusé à l'ensemble du personnel. L'équipe technique sensibilisera à nouveau les équipes de manière à ce que la rédaction de FEI redevienne un réflexe dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, support également à la construction du plan de formation interne.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas négliger le fait que les périodes de confinement au sein du Foyer ont paradoxalement montré un apaisement général. Alors qu'en 2019, 1/3 des FEI retraçait des comportements inadaptés de certains Usagers (violence physique et verbale, troubles du comportement, etc.), un seul évènement comparable a été relevé en 2020. Effectivement, nous avons observé beaucoup moins de tensions entre les résidents, d'angoisse, etc. Les unités de vie sont des lieux « sécure ». L'organisation est certainement plus repérante pour les Usagers (un seul éducateur sur la journée par ex.). Les activités étant en « stand-by », les temps de transition sont devenus inexistants. Nous savons combien ces moments peuvent être source de stress et de mal-être pour certains Usagers. De même, l'absence de déplacements, de sorties de l'établissement, l'absence de certains Usagers restés au domicile de leurs parents sont autant de facteurs ayant contribué à la diminution d'incidents courant 2020.
Pour autant, la limitation des « libertés » d'aller et venir ne doit pas s'inscrire dans la durée. Cette analyse ne reflète pas la vie « ordinaire » d'un établissement de type « Foyer de vie ». Ce n'est pas ce que nous recherchons. La question est plutôt comment capitaliser les observations positives faites par les professionnels lors des périodes de confinement. Une réflexion pourrait ainsi être engagée sur les temps de transition au Foyer ou bien le rythme de vie des Usagers.

Classification des FEI par thèmes :

Thèmes	N° de la FEI	Nombre de FEI	Motifs	Estimation de la gravité	Commentaires
Parcours de l'Usager (2 FEI, soit 40%)	1	1	Distribution de traitements par un Usager	Gravité 3 : 1 FEI	Cf. Note du directeur diffusée le 05/03/20 rappelant le protocole de distribution des médicaments.
	4	1	Violence physique et verbale d'un Usager envers un pair	Gravité 3 : 1 FEI	
S/ total « Parcours de l'Usager »		**2**		**Gravité 1 : 0 Gravité 2 : 0 Gravité 3 : 2 Gravité 4 : 0**	
Santé (1 FEI, soit 20%)	2	1	Chute d'un Usager	Gravité 3 : 1 FEI	
S/ total « Santé »		**1**		**Gravité 1 : 0 Gravité 2 : 0 Gravité 3 : 1 Gravité 4 : 0**	
Prestations extérieurs (0 FEI, soit 0%)					
S/ total « Prestations extérieures »		**0**		**Gravité 1 : 0 Gravité 2 : 0 Gravité 3 : 0 Gravité 4 : 0**	
Maintenance/ logistique (2 FEI, soit 40%)	3	1	Fixation extincteur arrachée (couloir unité de vie)	Gravité 1 : 1 FEI	
	5	1	Problème étanchéité réfrigérateur cuisine	Gravité 3 : 1 FEI	
S/ total « Maintenance/ logistique »		**2**		**Gravité 1 : 1 Gravité 2 : 0 Gravité 3 : 1 Gravité 4 : 0**	

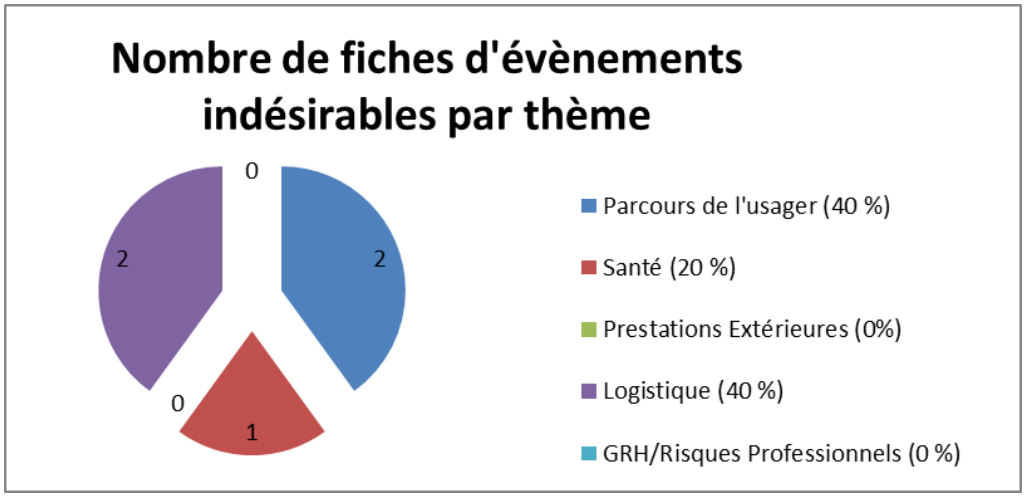

Exploitation des données :

- Parcours de l'Usager :

Les FEI concernant le parcours des Usagers et leur santé ont fait l'objet d'échange en réunions cliniques et/ou en réunions de projet.

Tout comme en 2019, les FEI concernant le parcours des Usagers sont de gravité supérieure. S'agissant du non-respect du protocole de distribution des médicaments, ne serait-il pas intéressant de refaire un point, un an après l'évènement ? Ce point sera évoqué à la prochaine réunion de l'équipe technique. Dans cette attente, il apparait intéressant de diffuser à nouveau le protocole « Distribution des médicaments ».

La CREx formulait le souhait que les Fiches d'Evènements Indésirables puissent être directement renseignées sur OGIRYS. L'entreprise SOCIANOVA, développeur du logiciel, ne pourra donner suite à cette requête car les FEI ne concerneraient, à priori, pas seulement les Usagers mais aussi les professionnels. L'Association poursuit ses recherches d'un outil adapté aux besoins.

- Santé :

Le risque de chute reste bien présent pour la personne concernée par la FEI n°2. Ce point fait l'objet d'une vigilance particulière des accompagnants et est inscrit à son projet personnalisé.

- Maintenance/ logistique :

La FEI concernant le problème d'étanchéité du réfrigérateur n'aurait-elle pas dû faire davantage l'objet d'une fiche de non-conformité en cuisine ? Ce document a été mis en place par le laboratoire départemental d'analyses de la Lozère voilà quelques années maintenant. Dans le cadre du partenariat avec ce service et du Plan de Maitrise Sanitaire, cet outil pourrait également se révélait pertinent. Les membres de la CREx proposent d'interpeller la personne en charge des contrôles en cuisine, pour en échanger avec elle. L'outil a peut-être évolué depuis sa mise en place. Quels sont aujourd'hui les attendus du laboratoire en la matière ? Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du service « Cuisine », programmée le 22/01 prochain.

S'agissant à présent de la FEI concernant l'extincteur, la CREx hésite entre la pertinence d'une FEI ou bien un message laissé dans le cahier de demande d'intervention de l'ouvrier d'entretien. À l'avenir, nous devrons nous poser la question des conséquences possibles de l'évènement sur le quotidien des Usagers. Dans ce cas précis, il était important de le tracer, via une FEI, car un extincteur posé au sol dans le couloir du groupe aurait pu représenter un danger pour la circulation des Usagers.

Classification des FEI par service déclarant :

Nombre de FEI rédigée	par
4	Service éducatif
1	Service restauration
0	Service nuits
0	Services généraux
0	Cadres
0	Service soins
0	Service administratif

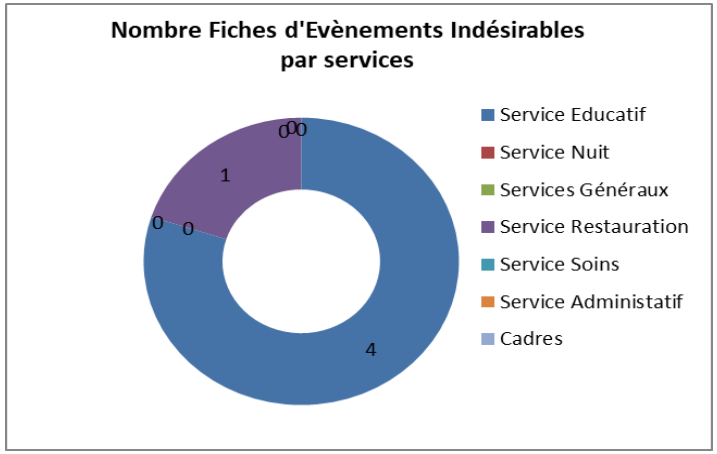

3. Lutte contre le risque infectieux

A. *La démarche*

Structuration de la démarche inchangée par rapport à l'année 2016.

B. *Actions mises en place*

La démarche
Déclinaison pour les établissements médicosociaux du plan stratégique national de prévention des infections associées aux soins.
Présence d'une population à risques : pathologies, âge pour certains, vie en collectivité, vie relationnelle favorisée, structure ouverte.

Les outils
Le DARI (Document d'Analyse du Risque Infectieux) est établi à l'issue d'une démarche classique d'analyse du risque :
-Évaluation du risque infectieux dans l'établissement, identifier et analyser. Le GREPHH (Groupe d'Evaluation des Pratiques en Hygiène Hospitalière) met à disposition sur son site internet un outil d'auto-évaluation.
-Analyser le niveau de maitrise du risque infectieux, élaborer un programme d'action et définir le calendrier de mise en place des actions et enfin, évaluer périodiquement la réalisation du programme.
-Communication à toutes les étapes de la démarche (compréhension des mesures, adhésion des acteurs).

Actions mises en place
-L'organisation des moyens de prévention (absence de médecin coordinateur et d'une personne « référente hygiène », déficit de formation du personnel en hygiène).
-Gestion du matériel de soins et des soins : il existe de nombreuses procédures pour l'hygiène et/ou fonctionnement du matériel de soins mais tout cela est à protocoliser.
-Gestion des risques épidémiques : des protocoles sont à réaliser en ce qui concerne la gestion d'épidémie (gastro-entérite, tuberculose ainsi que des infections respiratoires aiguës).
Dans cette démarche, l'aide d'une infirmière, cadre de santé spécialisée en "hygiène hospitalière" travaillant dans un établissement de l'Association « le Clos du Nid » nous sera précieuse. Il existe des maquettes de nombreux protocoles associatifs qu'il faut adapter. De plus, le site internet du

Comité de Prévention des Infections Associées aux Soins met à disposition des outils pour construire un DARI (dernières recommandations quant à la maîtrise du risque infectieux en établissement médicaux social, de nombreux protocoles, etc.).

4. Ressources patrimoniales et sécurité

RESSOURCES ET SECURITE	FOYER DE VIE
Contraintes architecturales spécifiques	• Bonne situation en ville • Problème structurel relatif à toutes les salles de bain et sans ressources prévues aux plans d'investissement
Date de construction (ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction)	2010
Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments	2010
Date de réalisation du diagnostic	2010
Date de passage de la dernière commission de sécurité et avis favorable de la commission de sécurité	Passage commission sécurité le 23/01/2020 Avis favorable le 28/01/2020
Respect de la réglementation incendie	Oui
Respect de la réglementation relative à l'amiante	Oui
Respect de la réglementation énergétique	Oui

Respect de la règlementation accessibilité	Oui
Nombre de chambres individuelles	32 + 3 stagiaires
Nombre de chambres installées	32
Organisation des transports	•Diversification des modes de transports à la charge des résidents •Mutualisation des transports avec l'ARLO pour l'accueil de jour
Nombre de véhicules adaptés au 31/12	0
Nombres de véhicules hors adaptés au 31/12	6 véhicules 4 véhicules 9 places 1 véhicule 7 places 1 véhicule 5 places 1 véhicule 2 places
Accessibilité au transport collectif	Non
Plateau technique, équipement propre ? Nombreux choix ? (ex : balnéo, salle de soins, pharmacie à usage interne…)	Baignoires balnéo, chariot Snoezelen, espace bien-être, studio mis à la disposition des personnes accueillies en journée.

VII. Actions en faveur de l'environnement

Des concertations sont à mener dans le cadre de la réécriture du Projet d'Etablissement considérant, en ce domaine, la forte motivation des Usagers. Un projet de tri sélectif et de compostage est à l'étude prévoyant un temps de travail éducatif autour, entre autre, de la gestion des espaces verts.

Ces projets /actions sont inscrits au plan d'action de la démarche qualité 2021.

Les achats se font dans le cadre d'une centrale de référencement et le circuit court est recherché.

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

→ La mise en place des gouvernances par pôles se poursuivra en 2021. Les réunions de travail entre les équipes techniques pour la coordination et l'élaboration des prochains projets d'établissements seront proposées aussi en 2021. La réécriture du projet d'établissement devrait pouvoir commencer fin 2021.
→ Nous engagerons, dans le périmètre du pôle, une réflexion pour une évolution des fiches objectifs en lien avec les services de la Direction Générale.
→ Des travaux sont à engager dans cet établissement pourtant récent car une mauvaise conception des salles de bains rend leur utilisation problématique (dangerosité et risques de chute et désagréments en raison de l'apparition de moisissures, etc.) . Les services de la Direction Générale sont sollicités pour préciser l'ampleur du projet de réhabilitation et permettre ainsi la préparation du Plan Global de Financement Pluriannuel. Ce point est essentiel pour présenter une offre d'accueil de qualité et attractive. Le plan devra être préparé au cours du 2ème trimestre 2021 pour une prévision de travaux qui reste à préciser mais qui pourrait idéalement être envisagée pour début 2023.
→ La poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation des fonctions comptables doit nous permettre d'engager de nouvelles pratique en matières de politiques d'achats, en lien avec les services de la Direction Générale.
→ Des actions de formation seront engagées conjointement avec le Foyer de l'HORIZON en 2021. Elles seront consacrées aux moyens de communication avec des personnes non verbales ou présentant des difficultés de ce type.

2. Projet en cours de réflexion

→ Nous poursuivons la réflexion sur les possibilités de proposer des modalités d'accueil en « logement accompagnés », en lien avec le Foyer de l'HORIZON et l'Association des Résidences Lozériennes d'Olt.

Le 12 février 2021

Jean-Luc ESCALÉ,

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire